

RAP PORT AN NUUEL 2018



| Assemblée
Générale
17 mai 2019





MERC

LES ACTEURS
QUI FONT LE MAS
ET CONTRIBUENT
À SON ACTION

LES ÉQUIPES
ET ADMINISTRATEURS
DE L'ASSOCIATION

LES SERVICES,
ASSOCIATIONS
ET FONDATIONS PARTENAIRES

LES AUTORITÉS
ET LES COLLECTIVITÉS

4	RAPPORT MORAL
6	RAPPORT FINANCIER
10	RAPPORT GÉNÉRAL
14	AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AUX DROITS
	16 Info-Droits-Victimes <i>L'aide aux victimes</i> <i>L'accès au droit</i>
	19 TANDEM
20	INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE
	22 Centre Feydel Villefranche
	23 Pension de famille Les Bruyères
	24 L'Avancée
	25 Renfort Hivernal : Mérard-Monsols
	26 Centre Francis Feydel
	27 Pension de famille Le Cèdre
28	INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION
	30 Centre Maurice Liotard
	34 Ateliers Sésame
	35 Centre d'Accueil et d'Orientation
56	INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES
	38 Les Maisons
	39 La Magena
	40 Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier
	41 L'Éclaircie
	42 Résidence
	43 Dispositif La Clairière
44	AIDE AUX USAGERS DE DROGUES
	46 Pause Diabolo

RAPPORT MORAL

CE RAPPORT MORAL TRADUIT LE TRAVAIL RÉALISÉ CETTE ANNÉE PAR LES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS IMPLIQUÉS AVEC LEURS EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES POUR FAIRE VIVRE CETTE ASSOCIATION DANS UN ESPRIT D'OUVERTURE, DE DIALOGUE ET DE PROGRÈS.

Chacun s'est inscrit au sein du MAS à partir du projet d'aide aux personnes en situation de grande vulnérabilité que nous portons et s'est engagé à « faire association » en partageant un socle commun :

- Porter toute considération aux personnes accueillies et à leurs devenirs ;
- Soutenir un projet de société fondé sur des rapports de solidarités et des lois communes ;
- Entretenir des relations de respect, entre nous, avec le personnel et avec l'environnement ;
- Articuler l'action et la réflexion critique ;
- Prendre en compte ce que nous sommes, agir au présent et préparer le futur.

Ces exigences représentent l'identité associative du MAS depuis bientôt 60 ans et je souhaite à cette occasion rendre un hommage exceptionnel à Charles VERJAT, disparu dernièrement à l'âge de 95 ans. Charles VERJAT s'est engagé dès 1960 dans la création de l'association avant même sa naissance officielle, et a été un pionnier de la prise en charge en milieu ouvert des personnes placées sous-main de justice au sein du Comité de Probation et d'Assistance aux libérés de Lyon. Il a aussi été l'acteur du développement du MAS et son témoin bienveillant jusqu'à ces dernières années.

Je souhaite également remercier les administratrices et administrateurs qui ont souhaité se

retirer après une implication active dans cette association.

Anciens et nouveaux ont conduit des chantiers d'actualités, contribué à rendre cette association vivante et se sont impliqués dans son action concrète.

Élaborer le projet stratégique 2030

Signe d'une dynamique d'avenir, Le MAS s'est doté d'un projet stratégique 2030 fixant nos orientations structurantes. L'élaboration de ce projet s'est appuyée sur une approche participative et sur les principes généraux suivants :

- Être au service des personnes accueillies ;
- Bâtir le futur sur un examen des enjeux de l'association et de son environnement ;
- Garantir la cohérence des orientations stratégiques avec le projet associatif et les démarches internes.

Le projet stratégique 2030 fixe pour l'association :

- **Une finalité : « Être un opérateur/acteur associatif autonome, référent sur ses pratiques en recherchant l'excellence, au bénéfice des personnes les plus vulnérables ou en difficulté, apportant des réponses diversifiées, agiles et fortes aux orientations des politiques publiques, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes » ;**
- **4 axes stratégiques : « Coopérer et se développer », « Renforcer nos compétences et nos moyens », « Adapter gouvernance et structure », « Assurer l'avenir ».**

Faire vivre le Projet Associatif

Le renouvellement des rapports internes et la réflexion sur les enjeux de « l'accueil des personnes », a été engagé avec l'organisation des « Matinées du Projet » conçues comme des temps d'échange et de réflexion entre des administrateurs et le personnel.

L'accueil se décline avec des spécificités pour chaque service en réponse aux besoins des personnes aidées, mais l'exploration des différentes approches et pratiques vise un approfondissement de ses dimensions concrètes, relationnelles, éthiques et politiques pour dépasser certaines évidences et renouveler une exigence.

Renforcer le commun et accompagner l'activité

Le Conseil d'Administration et le Bureau ont assuré le suivi régulier de l'activité et de ses orientations en lien avec la Direction et le siège afin de garantir le fonctionnement général de l'association et notamment :

- L'équilibre des finances et de la trésorerie pour assurer nos capacités d'action ;
- La gestion des ressources humaines pour améliorer notre performance ;
- Le suivi de nos engagements sur les territoires et des contrats avec les autorités ;
- Le respect des orientations de notre action auprès des publics et de nos partenaires.

En complément, une rénovation des instances associatives et comités internes a été validée dernièrement, qui intègre l'évolution des besoins de pilotage sur des axes stratégiques pour l'association et des actions en développement ou forts besoins.

Il s'agit pour l'association de se doter d'un cadre ajusté pour répondre à ses défis internes et à ceux de son environnement dans un secteur en forte évolution.

Les administratrices et administrateurs ont également participé, à différents niveaux, à de nombreuses réalisations présentées dans ce rapport, pour soutenir :

- Les actions des services dans les domaines de l'aide aux victimes et de l'accès au Droit, de l'insertion et de la protection des personnes vulnérables, et de l'aide aux usagers de drogues ;
- Le développement de projets liés à l'habitat, au soutien à la parentalité, et au renforcement des capacités des personnes à choisir pour elles-mêmes et à être active ;
- Une présence sur la métropole de Lyon et sur le Rhône en intégrant les spécificités de ces territoires ;
- Des échanges et coopérations avec nos partenaires associatifs, en remerciant particulièrement le CIDFF du Rhône pour le travail réalisé ensemble sur le ressort du TGI de Villefranche-sur Saône, ainsi que les associations LAHSO,

ARIA OPPELIA et la Fondation ARHM pour le travail réalisé pour la création du GCSMS « Un Chez-soi D'abord Métropole de Lyon » ;

- La représentation au sein d'instances externes, d'associations et de fédérations dans lesquelles nous sommes engagés.

L'entreprise adaptée L'Orangerie, dont Le MAS est actionnaire unique, a fait aussi l'objet d'un suivi attentif dans le cadre du changement de son Directeur - Gérant et d'une nouvelle phase de développement permettant de conforter sa mission d'emploi et de valorisation des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Je remercie l'ensemble du personnel pour son implication et son action quotidienne, ainsi que les nombreux partenaires avec lesquels nous travaillons en complémentarité au service des personnes les plus vulnérables et du vivre ensemble.

Je remercie également pour la confiance qu'ils nous témoignent les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Lyon et Madame le procureure générale, Messieurs les présidents du Tribunal de Grande Instance de Lyon et du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône, Messieurs les procureurs de la République de Lyon et de Villefranche-sur-Saône.

Michèle GRIZARD
Présidente

RAPPORT FINANCIER

LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 QUE NOUS SOUMETTONS À VOTRE APPROBATION ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MAS, LORS DE SA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019 A ARRÊTÉ LES COMPTES 2018 QUI VOUS SONT SOUMIS POUR APPROBATION.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2018 s'inscrit dans un contexte d'accroissement régulier et ordinaire des charges et produits d'exploitation de l'association.

En 2018, les produits d'exploitation (hors DNH) intégrant les fonds dédiés nets ont ainsi progressé en volume de 10,8 % environ, soit un accroissement proche du taux d'évolution annuel constaté entre 2011 et 2018 qui s'établit en moyenne à + 9,2 %.

Les résultats réalisés révèlent une forte continuité par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels 2018 présentent un **excédent de 17 391 €**, pour un excédent de 24 376 € en 2017.

Dans le détail, le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel varient peu par rapport à l'exercice précédent témoignant d'une relative stabilité du mode de gestion des activités de l'association au cours de l'année 2018.

Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation, en intégrant la variation des fonds dédiés, atteignent 9 446 k€ en augmentation de 4,3 %.

Cette évolution est principalement occasionnée par les variations suivantes de l'activité :

- Doublement de la capacité d'accueil de la MAGENA à partir de juin 2018 (passage de 39 à 78 places).
- Renouvellement ou démarrage de nouvelles actions ponctuelles d'hébergement d'urgence dans le cadre des plans froids développés dans le département.
- Démarrage d'une nouvelle activité Bureau Unique d'Insertion au sein de la Maison d'Arrêt de Corbas à la demande du SPIP du Rhône.

Les charges d'exploitation (hors report en fonds dédiés), augmentent de 4,5 % passant de 9 198 K€ en 2017 à 9 403 k€ en 2018.

Le résultat d'exploitation, après imputation des fonds dédiés, atteint + 41 K€ contre + 57 K€ en 2017, soit un résultat relativement stable par rapport à 2017 et une confirmation de l'amélioration très sensible de ce résultat qui ressort en excédent pour la deuxième année consécutive. Jusqu'en 2016, ce résultat était habituellement assez nettement déficitaire.

Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de - 29 k€, dans des proportions similaires à 2017 où ce résultat atteignait - 26 k€.

Cette situation défavorable s'explique par les charges d'emprunt supportées par l'association suite à l'acquisition, fin 2016, des locaux du siège et des services Info-Droits-Victimes et Résidence au 17 rue Crépet à Lyon 7^e.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2017 s'élève à + 5 k€ contre - 7 k€ en 2017.

Ce résultat est constitué, en 2017, très majoritairement de soldes de comptes tiers, fournisseurs, résidents et usagers, ainsi que d'un remboursement de 10 000 € de l'Entreprise Adaptée

ER

l'Orangerie dans le cadre de l'activation de la clause de retour à meilleure fortune actée dans le traité d'apport signé le 10 juin 2013.

Les résultats comptables par établissement (dossier comptable) sont :

- Siège : 0 €
- CAO : - 291 €
- RSA : 0 €
- Cellule Hôtel : + 24 209 €
- Les Maisons : + 5 078 €
- Centre Maurice Liotard (CHRS et autres actions) : - 22 779 €
- Ateliers Sésame : - 3 455 €
- Feydel (Lyon et Villefranche) : + 7 008 €
- Pause Diabolo : + 3 761 €
- Résidence : + 4 198 €
- Eclaircie : + 1 497 €
- La Magena : + 10 702 €
- Les Bruyères : - 17 793 €
- Le Cèdre : + 5 189 €
- Info Droits Victimes : + 10 930 €
- DNH : 0 €
- Association : - 10 862 €

Pour la première fois, l'association Le MAS a souhaité connaître, valoriser et rendre compte de l'intégralité des ressources « propres » de l'association en procédant à une évaluation et une comptabilisation de la ressource bénévole.

Sur cette première année, les contributions volontaires liées au bénévolat sont évaluées à 24 k€ correspondant à 1287 heures de travail des différents bénévoles de l'association. Pour 2019, cette contribution sera certainement plus élevée puisque l'ensemble des bénévoles aura pu se familiariser avec le dispositif et mieux intégrer les habitudes de comptabilisation des heures réalisées dès le premier jour de l'exercice. Cette nouvelle disposition n'a pas d'impact sur le résultat comptable mais témoigne d'une implication du bénévolat sur le fonctionnement de l'association.

BILAN

Actif

Le total de l'actif net s'établit au 31/12/2018 à 11 272 k€.

Les immobilisations représentent 28 % de l'actif. Elles sont constituées principalement d'immobilisations relatives aux locaux utilisées par l'association (constructions et aménagement) pour 2 668 k€, de mobilier et matériel de bureau pour 120 k€, de matériel informatique et de logiciels pour 46 k€.

La trésorerie de l'association est gérée de manière fusionnée entre ses établissements. Elle est en légère amélioration de 201 k€ et atteint en fin d'année 2 546 k€.

Elle est constituée de :

- Disponibilités (actif) : 7 711 K€.
- Valeurs mobilières de placements (actif) : 86 K€.
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (passif) : 5 251 K€.

Passif

Les fonds propres de l'association sont en augmentation de 92 k€ et atteignent 2 284 € au 31/12/2018.

L'augmentation est principalement liée à l'affectation du résultat excédentaire 2017, à une autorisation d'abondement de la réserve de compensation par la DRDJSCS et à l'augmentation des subventions d'investissement dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux de Pause Diabolo financés par l'ARS.

Les fonds dédiés s'élèvent à 586 k€, en nette diminution par rapport à 2017.

L'association a pu utiliser au cours de l'année 2018 une part importante des financements reçus, dans le cadre du CPOM en 2017 ou dans le cadre de dotations complémentaires de l'ARS perçues au cours des années précédentes.

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et ce jour.
Le budget prévisionnel 2019 s'élève à 8549 K€ de produits d'exploitation sur un principe de continuité de fonctionnement des différents services de l'association.

- Pourcentage de détention du capital social par Le Mas : 100 %.
- Capital social : 60 000 €.
- Chiffre d'affaire : 1126 798 € contre 981 438 € en 2017.
- Résultat net : + 13 574 €.

Par ailleurs, il nous appartient de vous transmettre les chiffres de la SARL Orangerie pour 2018 :

Joël MOULIN
Le Trésorier

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	1 112 455	1 061 464
Produits de tarification	3 225 367	3 256 309
Subventions d'exploitation	4 547 909	4 477 132
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	131 726	23 066
Autres produits	1 917	1 645
Total Produits d'exploitation	9 019 374	8 819 615
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	32 257	11 995
Autres achats et charges externes	3 395 334	3 413 163
Impôts, taxes et versements assimilés	303 977	289 154
Salaires et traitements	3 137 391	2 920 149
Charges sociales	1 383 637	1 322 125
Dotations aux amortissements	182 354	158 152
Dotations aux dépréciations	30 975	0
Dotations aux provisions	72 090	113 789
Autres charges	568 167	277 341
Total Charges d'exploitation	9 106 181	8 505 868
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 86 807	313 748
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	4 098	6 693
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Total produits financiers	4 098	6 693
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	32 798	32 252
Total charges financières	32 798	32 252
RÉSULTAT FINANCIER	- 28 701	- 25 559
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 115 508	288 189
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	32 427	4 968
Sur opérations en capital	25 927	21 371
Total produits exceptionnels	58 354	26 339
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	46 888	23 673
Sur opérations en capital	6 660	9 682
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Total charges exceptionnelles	53 548	33 355
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 807	- 7 016
Impôts sur les bénéfices	1 494	2 139
Fonds dédiés	129 586	- 254 658
RÉSULTAT	17 391	24 376
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	Exercice 2018	Exercice 2017
Personnel bénévole	23 898	0
Total charges contributions volontaires	23 898	0
Bénévolat	23 898	0
Total produits contributions volontaires	23 898	0
RÉSULTAT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	23 898	0

ACTIF	Brut 2018	Amort. & dépréc. 2018	Net 2018	Net 2017
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 600	15 600	0	0
Autres immobilisations incorporelles	72 305	54 624	17 681	0
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 543 046	234 661	2 308 385	2 242 510
Installations techniques, matériels et outillage	82 907	67 700	15 207	7 215
Autres immobilisations corporelles	2 405 174	1 803 893	601 281	527 372
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	163 656	0	163 656	163 456
Autres titres immobilisés	1 676	0	1 676	1 676
Autres immobilisations financières	59 168	0	59 168	56 812
Total actif immobilisé	5 343 533	2 176 478	3 167 055	2 999 042
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 855	0	- 4 855	- 4 855
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	265 773	30 494	235 279	515 756
Autres créances	60 374	0	60 374	126 435
Valeurs mobilières de placement	86 065	0	86 065	724 877
Disponibilités	7 710 636	0	7 710 636	4 897 650
Charges constatées d'avance	17 021	0	17 021	6 722
Total actif circulant	8 135 014	30 494	8 104 520	6 266 585
TOTAL ACTIF	13 478 547	2 206 972	11 271 575	9 265 627

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	368 296	368 296
Fonds associatifs avec droit de reprise	385 267	385 267
Réserves	296 453	262 465
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 445 991	1 447 885
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	- 255 703	- 245 867
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	0	- 2 119
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 226 996	- 226 996
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	17 391	24 376
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	199 993	125 409
Provisions réglementées	52 988	52 988
Total Fonds Propres	2 283 680	2 191 705
Provision pour risques et charges		
Provision pour risques et charges	36 456	24 799
Provisions pour charges	299 412	355 161
Total provision pour risques et charges	335 868	379 960
Fonds dédiés	586 708	805 331
Total fonds dédiés	586 708	805 331
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 864 375	4 823 989
Emprunts et dettes financières divers	30 794	44 698
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 215	276 155
Dettes sociales et fiscales	730 630	693 265
Autres dettes	38 255	38 674
Produits constatés d'avance	23 050	11 850
Total Dettes	8 065 319	5 888 630
TOTAL PASSIF	11 271 575	9 265 627

RAPPORT GÉNÉRAL

8 300 PERSONNES, DONT 1 000 ENFANTS, ONT ÉTÉ ACCUEILLIES DANS LES DOMAINES DE L'AIDE AUX VICTIMES, DE L'ACCÈS AU DROIT, DE L'INSERTION DES PERSONNES ET FAMILLES VULNÉRABLES ET EN PRÉCARITÉ, ET DE L'AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

- 2600 personnes victimes d'infractions pénales parmi lesquelles une majorité d'atteintes aux personnes, de violences faites aux femmes et de violences conjugales. Les enfants sont également concernés ;
- 2400 personnes en accès au droit (droit de la famille, du travail et de la consommation) et en accès à la citoyenneté ;
- 1700 personnes en grande précarité, souvent isolées et marquées par des troubles de santé psychique, des problèmes de désaffiliation et d'exclusion (sans domicile, sortants d'hôpitaux, sortants de détention ou d'institutions, personnes en rupture sociale et familiale) ;
- 1200 personnes très vulnérables ayant connu des parcours d'exil, en situation de droits incomplets, avec des enfants en bas âge et des problèmes importants de santé ;
- 400 usagers de drogues, injecteurs et poly-consommateurs, généralement en grande précarité.



8300
personnes accueillies



dont
1000 enfants

LES ACTIONS D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT PORTENT SUR DES ENJEUX PRIORITAIRES

- La satisfaction des besoins physiologiques de base ;
- La protection et le rétablissement des sécurités primaires et affectives ;
- L'accès au droit et la restauration des affiliations et des relations sociales ;
- La reconnaissance, la valorisation et l'estime de soi ;
- La projection vers l'avenir.

L'ASSOCIATION ASSURE UNE PRÉSENCE DE PROXIMITÉ SUR LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- Des points d'aide aux publics au sein des services de l'association, des Maisons de Justice et du Droit (Lyon 8 et 9, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Givors), de la Maison de la Veille Sociale, des Maisons d'Arrêt de Corbas et de Villefranche-sur Saône, des TGI de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, de la Brigade Départementale de Protection de la Famille et de l'Hôpital Nord-Ouest Villefranche.
- Des dispositifs transversaux pour assurer des réponses sur l'ensemble du territoire : Le Dispositif Immédiat d'Aide aux Victimes, le Téléphone Grave Danger, le dispositif Cellule Hôtel et Renfort Hiver, le laboratoire régional d'analyse de drogue CCM, le Programme d'Échange de Kit en Officines).
- Une offre d'hébergement et de logement temporaire de 610 places en CHU, CHRS, Logement temporaire et Pensions de Famille.
- Des coopérations étroites avec les communes de Lyon, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin, Corbas, Givors, Grigny, La Mulatière, Rillieux-La-Pape, Belleville-sur-Saône, Gleizé, Monsols, Villefranche-sur-Saône, Tarare.

DES RÉSEAUX ET COOPÉRATIONS PERMETTENT DE SOUTENIR LES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE CONSTRUIRE DES RÉPONSES PLUS EFFICIENTES EN COMMUN

- Des participations au sein d'instances territoriales et spécifiques, Comités Locaux de Santé Mentale, Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance, COMMED DALO, Chambre d'Application des Peines, Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions, Comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, Conseil pour l'Égalité Femmes-Hommes de La Ville de Lyon, etc.

DES PARTENARIATS PERMETTENT D'ORGANISER ET DE COORDONNER LES RÉPONSES DANS LES CHAMPS DE L'ACTION SOCIALE, DE LA JUSTICE, DE LA POLICE, DE LA SANTÉ, DU LOGEMENT SOCIAL ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- L'association est affiliée à France Victimes, FARAPEJ (Fédération Réflexion Action Prison et Justice), Citoyens et Justice, la Fédération Addiction, l'URIOPSS, la Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertion, le Collectif Logement Rhône, le Collectif des Accueil de Jour.
- Le MAS est membre du GIP Maison de la Veille Sociale, du Groupement de Coopération Sanitaire et Médico-Social « Un Chez Soi d'Abord Métropole de Lyon » et sociétaire de l'UES NEMA LOVE.
- Des échanges sont conduits régulièrement avec quelques acteurs proches, notamment La Fondation Abbé Pierre, Notre Dame des Sans Abri, ALYNEA et des coopérations renforcent les réponses : avec le CIDFF du Rhône pour la gestion de TANDEM et le développement des réponses pour les femmes victimes de violences, avec le CLLAJ de Lyon et la Fondation ARALIS pour le programme PASSAGE en sortie de détention, et avec l'association ADAEAR pour le développement interne des outils et systèmes d'informations.



2600
personnes victimes
d'infractions
pénales



2400
personnes en accès
au droit et en accès
à la citoyenneté



1700
personnes
en grande
précarité



1200
personnes
très vulnérables



400
usagers de
drogues

LE SIÈGE ASSURE LE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ, LA GESTION DES MOYENS DES SERVICES, LES DÉMARCHES TRANSVERSALES ET LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES AUTORITÉS, AVEC LES RÉALISATIONS SUIVANTES :

- La gestion des Ressources Humaines pour les 130 permanents, dont 40 arrivées et 30 départs ;
- Le recrutement de nouveaux cadres pour assurer la conduite des services et l'ajustement du dispositif de pilotage du siège (comités hebdomadaires responsables, Groupe de Coopération des Coordinateurs, Comités Cadres).
- La mise en œuvre des entretiens annuels et entretiens professionnels pour l'ensemble du personnel et l'ouverture d'une démarche d'élaboration de fiches de poste ;
- La tenue des IRP avec les élus et la préparation des élections du Comité Social Économique ;
- L'investissement renouvelé dans la formation sur des priorités concernant la sécurité, la maîtrise des outils et l'adaptation des pratiques ;
- Le lancement de la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- La mise en place d'un suivi centralisé des événements graves et des faits de violences ;
- La mobilisation du dispositif de Veille de Nuit 7/7, de 20h00 à 02h00 avec 2 veilleurs qui assurent le contrôle des locaux via la télésurveillance et des interventions sur site ;
- La consolidation du dispositif des « astreinte cadres » pour l'ensemble de l'activité 7/7 et 24h/24h ;
- La création d'un outil de suivi Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et le démarrage de l'actualisation de l'ensemble des projets de services ;
- Le traitement et le suivi de 81 dossiers de demandes de subvention et la création d'outils mensuels de suivi budgétaires et de trésorerie ;
- La conclusion d'un accord de coopération avec l'ADAEAR pour assurer le développement des outils et systèmes d'information (téléphonie, informatique, nouveaux logiciels) et la mise à jour des moyens techniques (copieurs, terminaux mobiles, véhicules ...) ;
- Le développement d'une gestion centralisée du logement avec l'installation d'une Gestion Locative Comptable et de nouveaux outils de suivi ;

- Le soutien de transversalités entre les services et la conduite d'actions communes (soutien à la parentalité, prise en compte des enfants, projets communs d'activité et d'animation, mise en œuvre du Logement d'abord, plan CHRS, etc.) ;
- La poursuite des efforts en matière de communication avec la création de 3 numéros MAS CROISE, la réalisation de divers événements et la refonte du site internet www.mas-asso.fr
- Le travail régulier avec les conseils et prestataires de l'association : Chassagny Watrelot & Associés, TEOREM, GES et LTDI Sécurité, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et le Crédit Coopératif Rhône-Alpes, les services de santé au travail AST et STVB.

LES RÉALISATIONS PRÉSENTÉES DANS CE RAPPORT SOULIGNENT L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'ASSOCIATION AU SERVICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES AVEC QUELQUES ÉLÉMENTS PARTICULIÈREMENT SIGNIFICATIFS

- Une activité importante de l'aide aux victimes sur les territoires et avec les dispositifs spécifiques pour les situations les plus graves (Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes, Téléphone Grave Danger, l'Unité Médico-Judiciaire pour mineurs à l'hôpital Nord-Ouest, etc).
- Le renforcement de l'offre d'accompagnement et d'hébergement pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfant (L'Éclaircie, La Magena, La Clairière, le projet « Maison Simone Veil » avec la ville de Saint Priest).
- La poursuite des actions d'accès au droit, de ré-affiliation et d'insertion de publics les plus précaires (CAO, Centre Maurice Liotard, Centre Francis Feydel, Ateliers Sésame, Pension Le Cèdre et Résidence) sur la Métropole de Lyon et également sur le nord du département (Centre Feydel Villefranche, Pension Les Bruyères).
- La consolidation de solutions pour les personnes sous main de justice avec la mise en œuvre du Bureau Unique d'Insertion à la Maison d'Arrêt de Corbas, le maintien du programme PASSAGE et l'augmentation du nombre de Stage de Citoyenneté qui ont été réalisés.
- La stabilisation et l'amélioration de l'action des services Cellule Hôtel, Les Maisons, La Magena et L'avancée auprès des familles

sans domicile souvent très vulnérables, ainsi que la réalisation des Renforts Hiver à Villefranche-sur-Saône, Monsols et dans le cadre du dispositif hôtelier.

- L'engagement d'une nouvelle dynamique d'accompagnement des usagers de drogues dans une approche globale au sein de Pause Diabolo, ainsi que la poursuite des actions de Réduction des Risques et des Dommages (Laboratoire régional d'analyse de drogues CCM et Programme d'Échange en Kit en Officines).

REMERCIEMENTS

Je remercie les autorités pour leur soutien et les relations de dialogue et de respect entretenues : les communes sur lesquelles nous intervenons, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, la Préfecture du Rhône, la DRDJSCS, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration pénitentiaire, la Cour d'Appel de Lyon.

Je remercie l'ensemble du personnel pour son investissement, ainsi que les administrateurs qui accompagnent les évolutions de l'association.

Pierre MERCIER
Directeur général







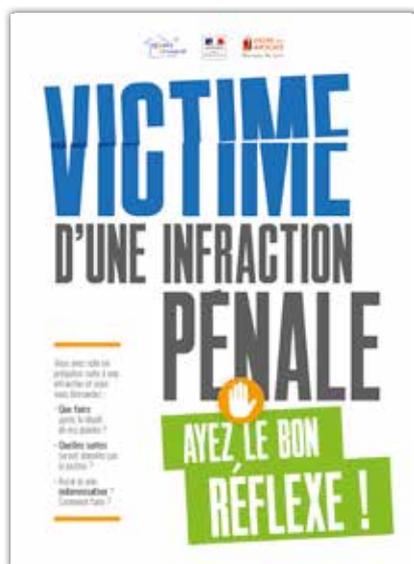
AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

- 16 – **Info-Droits-Victimes**
- L'Aide aux Victimes
 - L'Accès au Droit

- 19 – **TANDEM**

AIDE AUX VICTIMES ET ACCÈS AU DROIT

Le MAS intervient sur le ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon avec le service **Info-Droits-Victimes (IDV)** et du TGI de Villefranche-sur-Saône, depuis 2016, avec le service **TANDEM** cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Rhône. IDV et TANDEM assurent des missions socio-judiciaires d'aide aux victimes et d'accès au droit.



Le MAS est conventionné par le Ministère de la Justice, la Cour d'Appel de Lyon, le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône (CDAD), la Préfecture du Rhône, la Métropole et le Département du Rhône ainsi que par les communes de Lyon, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, Grigny, Feyzin. Sur le nord du Département du Rhône, Le MAS est conventionné par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, la

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de Communes Saône Beaujolais ainsi que par les communes de Villefranche-sur-Saône et Belleville-sur-Saône.

Le MAS est adhérent à France Victimes.



INFO-DROITS-VICTIMES

L'AIDE AUX VICTIMES

- Le service IDV accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.
- Une équipe pluridisciplinaire d'accueillants juristes, travailleurs sociaux et psychologues formés en victimologie propose aux personnes victimes d'infractions pénales **une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et gratuit** ainsi que :
 - Une information juridique sur leurs droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...
 - Un accompagnement social sur leurs démarches à engager.
 - Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post-traumatique
 - Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...
 - Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises.).

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le service a poursuivi et consolidé son action globale auprès des personnes victimes permettant une prise en charge pluridisciplinaire (juridique, psychologique et sociale) requise aux différentes étapes de la procédure.
- Le service a ainsi accueilli **2050** personnes en 2018. **70 % des personnes accueillies sont des femmes.** 3163 entretiens ont été réalisés dans les lieux de permanences suivants :
 - Bureau d'Aide aux Victimes Lyon : 188
 - Comparutions Immédiates (CI) : 144
 - Brigade Départementale de Protection de la Famille Lyon 7 : 941
 - Maison de Justice et du Droit Lyon Sud : 108
 - Maison de Justice et du Droit Lyon Nord : 97
 - Maison de Justice et du Droit Vaulx-en-Velin : 197

- Maison de Justice et du Droit Givors : 128
- Maison de Justice et du Droit Vénissieux : 110
- Point d'Information Juridique St-Fons : 39
- Point d'Accès Victimes Saint-Priest : 98

Pour les 2050 personnes victimes accueillies, **les atteintes aux personnes** (71 %) constituent le premier motif de saisines. Dans cette catégorie d'infraction, les violences volontaires sont majoritaires (58 %) et représentent, pour 55 % des cas, des situations de femmes victimes de violences conjugales. Par ailleurs, **224 personnes** victimes ont pu bénéficier du **soutien psychologique** proposé (657 entretiens). 80 % sont des femmes et pour la majorité d'entre elles, des victimes d'atteintes à la personne, de violences volontaires et de violences sexuelles.

Sur le nombre total des personnes accueillies, le 1/3 est orienté dans le cadre du **Dispositif Immédiat d'Accompagnement des Victimes** (DIAVI) soit **629 personnes victimes** dont 70 % sont des femmes.

Comparé à 2017, le service a traité 120 saisines supplémentaires de violences conjugales. Pour rappel, les enquêteurs Police et Gendarmerie disposent d'un numéro unique dédié pour saisir le service IDV pour les situations infractionnelles graves ou à fort impact traumatique. De plus, depuis janvier 2018, le DIAVI est renforcé par une évaluation de la situation de la victime (**EVVI**) réalisée pour toutes les victimes pour lesquelles l'auteur fait l'objet d'un déferrement. Cette pièce pénale est transmise au greffe du secrétariat du service de la STD pour figurer dans le dossier pénal et apporter aux magistrats des éléments d'informations sur la situation de la victime.

— Le service est également porteur du dispositif **Téléphone Grave Danger** (TGD). **16 saisines** ont été effectuées et **11 affectations** de téléphone réalisées. Toutes les situations signalées concernent des femmes victimes de violences de leur conjoint ou ex-conjoint. Un travail d'écoute et une information sur l'utilisation de l'appareil sont effectués puis un accompagnement socio-judiciaire est réalisé sur une durée de 6 à 12 mois en lien étroit avec une association spécialisée dans le domaine de l'aide aux victimes ou de l'accompagnement de femmes victimes de violence.

— En octobre 2018, les permanences **Comparutions Immédiates** (CI) du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) ont pu être mises en place grâce à la mise à disposition par le

BAV d'un nouveau local au TGI. 144 victimes ont été reçues dans le cadre de cette procédure.

— Par ailleurs, l'accompagnement des personnes victimes en audiences de **Cour d'Assises** a doublé en 2018. Une convention avait été signée, en juillet 2017, avec la Cour d'Appel, le Barreau de Lyon et les trois services France Victimes 69 pour systématiser l'accompagnement des victimes en cour d'assises.

— Le service, en tant que **co-référent « actes de terrorisme »**, avec LAVI Lyon Aide aux Victimes, a poursuivi sa mission en coopération étroite avec France Victimes, qui oriente les situations des victimes d'actes de terrorisme ou de catastrophes. **10 personnes** ont été ainsi accompagnées par le service IDV (Saint-Quentin, Barcelone, Istanbul - Irma).

— Un protocole avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Rhône permet **la co-évaluation des demandes de levée d'interdiction d'entrer en contact** sollicitées par les auteurs et les victimes auprès du SPIP et le signalement de toute situation problématique. Dans ce cadre, 10 personnes ont été suivies par le service IDV dont la mission est d'évaluer le consentement réel de la victime à une demande de levée d'interdiction et sa capacité à se protéger en cas de nouveaux faits de violence.

— Un partenariat est en cours avec le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE) qui signale au service les personnes victimes de violences dont il a connaissance dans le cadre de sa mission auprès des auteurs.

— Une nouvelle convention, avec la **Cellule d'Urgence Médico-Psychologique 69** (CUMP) et les trois services France Victimes 69, a été signée, en octobre 2018. 63 personnes ont été signalées au service.

— Le service contribue à de nombreuses instances en particulier :

- La participation au Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), co-présidé par le Préfet du Rhône et le Parquet de Lyon et installé à Lyon le 12/12/2018.
- La participation aux COPIL de l'aide aux victimes du TGI et des Maisons de Justice et du Droit et aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).



- Un appui à la préparation du Conseil de Juridiction ainsi que la participation à deux tables rondes.
 - La participation aux réunions régionales France Victimes ainsi qu'aux Assises nationales, à Nice, en juin 2018.
- De nouvelles **perspectives** sont en réflexion pour 2019, en particulier :
- Poursuivre la démarche d'information des victimes à chaque étape de la procédure judiciaire.
 - Développer les démarches proactives auprès des personnes victimes en particulier dans le cadre du DIAVI, des CI et des accompagnements en cour d'assises.
 - Poursuivre la coopération engagée dans le cadre du CLAV : élaboration du schéma départemental de l'aide aux victimes ; contribution au groupe de travail « prise en charge des victimes en cas de crise majeure » ; coordination des interventions des différents services/coordination avec la CUMP.
 - Poursuivre la vigilance et l'accompagnement des femmes victimes de violences en grave danger.
 - Répondre au futur cahier des charges du Ministère de la Justice pour obtenir l'agrément en qualité de service d'aide aux victimes.

L'ACCÈS AU DROIT

- Le service assure des **permanences d'accès au droit** sur les territoires de Saint-Priest, Saint-Fons et Givors-Grigny. Il propose des lieux d'accueil gratuits à disposition du public pour apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs d'accès au droit.
- Le service coordonne également **deux points d'accès aux droits sur Saint-Priest et Saint-Fons** avec des permanences d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'avocat, de conciliateur de justice et du SPIP. Cette mission comprend l'accueil, l'information, le secrétariat et la gestion des permanences.

CHIFFRES ET RÉALISATIONS

- Sur l'ensemble des permanences, les personnes sont accueillies, le plus souvent, pour plusieurs problèmes de droit. Après analyse de la situation, une réponse juridique est donnée ou des orientations vers d'autres professionnels sont proposées.

— En 2018, **2 176 personnes ont été renseignées** :

- Saint-Priest : 1300 personnes
- Saint-Fons : 612 personnes
- Givors-Grigny : 264 personnes

— **963 entretiens** ont été réalisés par la structure de Saint-Fons dont :

- 707 au Point d'Accès au Droit
- 125 par l'avocat
- 40 par le conciliateur

— **2260 entretiens** ont été réalisés par la structure de Saint-Priest dont :

- 1448 au Point d'Accès au Droit
- 96 par l'avocat
- 80 par le conciliateur
- 400 par le SPIP

— **Les permanences assurées à Saint-Priest et Saint-Fons** sont généralistes.

- 35 % des demandes portent sur le droit social (droit du travail, sécurité sociale),
- 20 % des demandes portent sur le droit de la famille.

— **Les permanences assurées à Givors-Grigny** accueillent des personnes, le plus souvent, en situation de précarité. Les permanences sont spécialisées en droit de la famille (séparation du couple, pensions alimentaires, conflits liés à l'autorité parentale). On constate une forte fréquentation de femmes victimes de violences conjugales.

— **Le service participe au Plan de Réussite Éducative (PRE)** à Saint-Fons et Saint-Priest et reçoit des collégiens exclus par le collège dans le cadre d'une mesure disciplinaire. Des questions sur la citoyenneté et le vivre ensemble sont traitées sur la base de cas pratiques.

— **Le service réalise des interventions à Saint-Priest** dans trois collèges (25 classes de CM2, 6^e et 5^e) pour échanger sur la citoyenneté, le vivre ensemble et la justice des mineurs. Il participe également au Forum « jobs d'été » pour les jeunes majeurs ainsi qu'au Forum des Associations.



TANDEM

TANDEM est un lieu d'accueil unique d'accueil de personnes victimes, d'aide aux femmes victimes de violences et d'accès au droit.

Au sein de TANDEM et dans le cadre d'une coopération inter-associative mise en place depuis 2016, Le MAS assure l'aide aux victimes et le CIDFF Rhône, l'accès au droit sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône. L'aide aux femmes victimes de violences est réalisée en commun.

La mise en place de TANDEM permet de proposer une action coordonnée pour faciliter les démarches des personnes et traiter les situations complexes en co-évaluation et traitement partenarial. Grâce au développement en commun du réseau partenarial et les actions pour faire connaître le service et ses missions, TANDEM est de mieux en mieux identifié sur le territoire.

TANDEM est composé d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par une responsable de chaque association, constituée d'une chargée d'accueil, de 3 juristes, de 2 intervenantes sociales, et d'un réseau de psychologues.

Au total, **1588 personnes** ont été accueillies sur le territoire par TANDEM, réparties comme suit :

- TGI : 635
- Commissariat : 177
- Hôpital Nord-Ouest : 99
- Belleville-sur-Saône : 172
- Tarare : 174
- TANDEM : 353

LE MAS AU SEIN DE TANDEM : CHIFFRES ET RÉALISATIONS

- **Au niveau de l'aide aux victimes**, un accueil et un accompagnement socio-judiciaire à tous les stades de la procédure sont réalisés : soutien psychologique, évaluation des situations de Grave Danger pour les femmes victimes de violences, affectation et suivi des Téléphones Grave Danger, gestion du DIAVI, coordination de l'Unité Médico Judiciaire (UMJ) pour mineurs.
- **661 personnes** victimes d'infractions pénales ont été ainsi accueillies en 2018. **66 % des situations concernent des atteintes aux personnes**. Dans cette catégorie d'infraction, les viols et agressions sexuelles représentent 27 %. Les violences conjugales représentent quant à elles 52 % des violences volontaires. Par ailleurs, **90 personnes** victimes ont pu bénéficier du **soutien psychologique** proposé. Il s'agit, en majorité, de femmes,



d'adolescentes et de fillettes touchées par des problématiques lourdes en lien avec des faits tels que des violences conjugales.

- Le service est également porteur du dispositif **Téléphone Grave Danger**. 5 saisines ont été effectuées dans le cadre du TGD et 3 affectations de téléphone ont été réalisées.
- Enfin, TANDEM assure la coordination de l'action entre les services enquêteurs, les services médicaux et les services d'aide aux victimes qui interviennent à **l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) pour les mineurs** victimes de violences sexuelles et de maltraitance graves, basée à l'hôpital de Villefranche-sur-Saône. **78 enfants (55 situations suivies)** ont été ainsi auditionnés sur réquisition du procureur de la République.



LE CIDFF AU SEIN DE TANDEM : CHIFFRES ET RÉALISATIONS

- **Le Point d'Accès au Droit** propose un accueil, une écoute et une information aux personnes sur leurs droits, la connaissance des lois et des procédures. Il permet de diagnostiquer les difficultés juridiques et de trouver des réponses adaptées et une orientation spécifique vers l'accompagnement nécessaire. En 2018, 213 permanences ont été assurées et 728 personnes reçues. Les demandes couvrent l'ensemble des domaines du droit avec deux domaines d'intervention plus spécifiques en droit de la famille et droit du travail.
- **Les interventions sociales en Commissariat de Villefranche-sur-Saône et en Gendarmerie de Belleville-sur-Saône** ont été poursuivies. Au total, 48 % des interventions concernent des violences par conjoint ou ex conjoint (contre 39 % en 2017).
 - 40 personnes ont été accueillies en Gendarmerie de Belleville-sur-Saône. 80 % des situations concernent des femmes/filles victimes de violences (dont 80 % de violences par conjoint ou ex-conjoint).
 - 177 personnes ont été accueillies au Commissariat de Villefranche-sur-Saône. 76 % des dossiers concernent des femmes/filles victimes de violences (dont 63 % des violences par conjoint ou ex conjoint).
- Enfin, l'accompagnement réalisé auprès **des femmes victimes de violence** permet de guider les personnes pour qu'elles tentent de se sortir de la situation de violence et qu'elles puissent réaliser leurs démarches en autonomie. Des actions de sensibilisation sont également mises en place sur cette question auprès du grand public et des jeunes en milieu scolaire.





INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE

- 22 – Centre Feydel Villefranche
- 23 – Pension de famille Les Bruyères
- 24 – L'Avancée
- 25 – Renfort Hivernal : Mérard-Monsols
- 26 – Centre Francis Feydel
- 27 – Pension de famille Le Cèdre

INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE



CENTRE FEYDEL VILLEFRANCHE

Le Centre Feydel Villefranche est un CHRS situé sur Villefranche-sur-Saône qui regroupe 28 places : 14 chambres individuelles en collectif et 14 places en diffus dans les quartiers Belleroche et Beligny et en centre-ville. Il dispose également de deux places pour accueillir des personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire de type placements extérieurs.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Les résidents accueillis sont des adultes isolés sans domicile en situation de précarité et de souffrance psychique stabilisée. Toutes les personnes hébergées sont suivies par un service de soins médico-psychologiques et orientées par la Maison de la Veille Sociale.
- En 2018, **48 personnes** âgées de 18 à 35 ans ont séjourné au CHRS. 36 personnes sont des hommes et 12 personnes sont des femmes. La majorité des résidents bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé et

des minimas sociaux. 22 nouvelles admissions ont été réalisées au cours de l'année et 20 personnes ont été accompagnées vers des solutions positives à la sortie.

- Le service propose un lieu d'hébergement sécurisant pour se ressourcer, retrouver des repères dans les gestes du quotidien, renouer des liens avec ses proches et bénéficier d'un soutien pour rétablir ses droits sociaux et/ou médicaux. Il permet une alternance entre le « chez-soi » et les moments de vie collective qui permet d'évaluer les capacités des personnes à vivre seul et/ou en collectivité.
- En 2018, l'équipe a été renforcée par l'arrivée d'une coordination qui a permis de poursuivre la **dynamique d'ouverture et de partenariat** sur le territoire caladois et la Métropole de Lyon :
 - 28 permanences ont été assurées à la Maison de la Veille Sociale de Villefranche-sur-Saône. Des permanences régulières ont également été tenues à la Maison des Usagers de St Cyr au Mont d'Or.
 - Plus d'une vingtaine de rencontres, auprès des acteurs associatifs et institutionnels, ont été organisées pour renforcer le maillage associatif local sur le territoire et des échanges réguliers ont eu lieu avec les partenaires médico-sociaux pour mettre en œuvre les projets d'insertion et d'habitat des personnes accueillies.
 - Des rencontres avec le Juge d'Application des Peines du TGI de Villefranche-sur-Saône et le SPIP ont permis d'établir des liens avec les services de référence pour accompagner au mieux les personnes faisant l'objet d'une mesure de placement extérieur.
- Au niveau de la structure de l'hébergement/logement, une diversification du parc locatif a été recherchée avec la captation de logements en centre-ville en lien avec les bailleurs sociaux pour favoriser une meilleure intégration des personnes accueillies.



PENSION DE FAMILLE LES BRUYÈRES

La pension de famille Les Bruyères est située sur la commune de Gleizé. Elle offre un cadre de vie protégé à la campagne et propose 23 logements meublés (24 places) en appartements individuels ou pour des couples.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Les personnes accueillies aux Bruyères sont marquées par les situations suivantes :
 - Des ruptures familiales suivies de perte d'emploi, de dépression souvent associées à des difficultés affectives.
 - Des addictions, des troubles psychologiques ayant conduit à des parcours chaotiques faits d'une succession de ruptures.
 - Des conditions précédentes d'habitat indigne, parfois très isolées.
- En 2018, la pension de famille compte 24 résidents dont 20 hommes et 4 femmes.
 - 4 nouveaux résidents ont été admis en 2018.
 - 3 personnes ont quitté la pension de famille en 2018 : deux personnes vers un logement autonome et 1 personne vers une structure spécialisée (EPHAD).
 - L'âge moyen des résidents se situe entre 46 et 55 ans.
 - 17 résidents sont sous mesure de protection judiciaire et font l'objet d'un suivi par le secteur psychiatrique.
- La pension de famille permet d'avoir un chez-soi, sans limite de durée, tout en bénéficiant d'une vie collective organisée au sein d'espaces dédiés qui permettent à chacun de retrouver une stabilité et le développement de projets personnels. L'animation de la vie au quotidien est assurée

par les professionnels dans la recherche de l'équilibre de la collectivité. Les activités proposées aux résidents prennent en compte les difficultés qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs envies ainsi que leurs savoir-faire. Des espaces collectifs permettent de soutenir la cohésion de groupe et de renforcer le bien-être des personnes : temps café, repas partagés...

- En 2018, plusieurs actions ont été mises en place pour renforcer une dynamique d'ouverture :
 - Des rencontres mensuelles pour les personnes qui souhaitent habiter en pension de famille ainsi qu'avec les professionnels du territoire qui souhaitent découvrir le lieu et son fonctionnement.
 - Des repas ouverts à des invités extérieurs pour partager des moments conviviaux (amis, famille, partenaires associatifs, résidents de structures voisines).
 - Des réunions avec les locataires, en plus du Conseil de Vie Sociale, pour échanger sur la vie de la pension de famille et permettre de résoudre collectivement les difficultés exprimées par chacun.
 - La création d'un jardin potager bio collectif qui a mobilisé les résidents dans l'entretien et la récolte du potager avec des produits de qualité. Plusieurs actions ont aussi été menées autour des questions environnementales et climatiques : l'absence d'utilisation de pesticide ; la promotion du développement durable avec la gestion raisonnée des déchets et la création d'un compost ; la consolidation du tri sélectif ; un cycle de projection de films documentaires sur les enjeux climatiques.
 - Plusieurs temps et événements ont également été organisés sur proposition des résidents et professionnels : accueil des enfants et parents de familles en situation d'urgence pour bénéficiaire du jardin et d'une activité en extérieur, sorties au théâtre de Villefranche-sur-Saône, mise en place d'une correspondance avec une artiste de bande dessinée ou encore organisation d'une fête de l'automne afin de marquer le changement de saison, de convier les voisins, les partenaires associatifs, le Maire de Gleizé et les services de tutelle.





L'AVANCÉE

L'Avancée est un service d'hébergement d'urgence pour des familles en situation de droits incomplets sur le territoire caladois. Le service répond aux problématiques urgentes d'accès aux droits fondamentaux et il a pour mission d'assurer un suivi individualisé et/ou collectif, dans la perspective d'une intégration, d'une insertion et d'un accès à l'ouverture de droits (droits au séjour, droit au travail sur le sol français, droits communs).



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Au 31 décembre 2018, le service gère :
 - **21 places en logements Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS)**
 - Nombre de présents au 01/01/2018 : 25 personnes dont 5 familles.
 - Nombre de présents au 31/12/2018 : 22 personnes dont 5 familles.
 - Total des prises en charge au cours de l'année : **27 personnes (12 adultes et 15 enfants)**.
 - > 17 personnes sont des hommes et 10 personnes sont des femmes.
 - > Les familles sont originaires de : Kosovo, Tunisie, Albanie, Maroc.
 - 165 colis alimentaires ont été distribués.
 - **48 places en logements d'urgence** (Centre d'Hébergement d'Urgence)
 - Nombre de présents au 01/01/2018 : 41 personnes.
 - Nombre de présents au 31/12/2018 : 37 personnes.

- Total des prises en charge au cours de l'année : **53 personnes (26 adultes et 27 enfants)**.

> 23 personnes sont des hommes et 30 personnes sont des femmes.

> Les familles sont originaires de : Kosovo, RDC, Albanie, Algérie, Serbie, Macédoine, Arménie.

- 379 colis alimentaires ont été distribués.

— Les actions d'accompagnement des ménages s'effectuent par le biais d'entretiens réguliers au sein du service ou de visites à domicile. L'accompagnement personnalisé permet de soutenir l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'exercice de la fonction parentale et de favoriser l'autonomie des personnes.



— Différentes actions collectives ont été mises en place :

- Des temps de lecture, « Raconte-moi une histoire », destinés aux enfants accompagnés de leurs parents ainsi que des visites au Jardin Papillon de Villefranche-sur-Saône dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Des « temps de parole », proposés aux ménages, chaque trimestre, afin de traiter collectivement les difficultés des familles.
- Divers temps conviviaux en partenariat avec l'Association l'OASIS.

— Le service a poursuivi ses **actions partenariales** sur le territoire : Centre Communal d'Action Sociale, Maison du Rhône de Beligny et de Belleruche, Dispositif d'accès aux soins PASS, Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, Centre de Planning et d'Éducation Familiale, intervenants du Commissariat de Villefranche-Sur-Saône et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), établissements scolaires, avocats spécialisés, associations...



RENFORT HIVERNAL : MÉRARD-MONSOLS

Dans le cadre du renfort hivernal 2017/2018 et 2018/2019, la DRDJSCS a sollicité Le MAS pour engager la mise en œuvre de deux sites d'hébergement d'urgence sur les territoires de Villefranche-sur-Saône et Monsols pour accueillir des ménages avec enfants en situation de grande précarité et ayant besoin d'être mis à l'abri durant la période hivernale (qui prendra fin au 31 mars 2019). Une équipe sociale, composée de 4 professionnels dont une coordinatrice, a été recrutée pour assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

MÉRARD



— La résidence MÉRARD à Villefranche-sur-Saône a été ouverte du 1^{er} décembre 2017 au 7 mai 2018 et à compter de novembre 2018.

- 29 personnes dont 14 enfants ont été accueillies du 11 décembre 2017 au 7 mai 2018.
- À la fermeture du site, 3 ménages ont été maintenus et ont été orientés vers un autre service du MAS (Cellule Hôtel). 3 ménages se sont retrouvés sans aucune solution d'hébergement. Des actions relais ont pu être mises en place par des collectifs lyonnais et caladois afin de mettre à l'abri les ménages concernés.
- Pour le renfort hivernal 2018/2019, 23 personnes ont été à nouveau accueillies.

— Le site d'hébergement est composé de chambres individuelles avec sanitaires, d'une cuisine aménagée et d'espaces collectifs, offrant aux personnes accueillies une vie individuelle et collective en sécurité.

— Des coopérations ont été engagées avec les acteurs du territoire :

- Les écoles de secteur : 5 enfants sont scolarisés, 1 en classe de CE2 à l'école primaire Dumontet et 4 en moyenne et grande section à l'école maternelle C. Claudel.
- Le Centre Communal d'Action Sociale et la Maison de la Veille Sociale.
- La MDR - PMI, et le dispositif d'accès aux soins (PASS).
- La police municipale/sécurité urbaine.
- Les associations l'Accueil, l'Oasis, les restaurants du cœur, etc.

MONSOLS

— Le site a été ouvert le 22 novembre 2018 pour accueillir 30 personnes en situation de grande vulnérabilité notamment avec des enfants en bas âge. Mis à disposition par la commune, le bâtiment est situé au centre du bourg et se compose de 6 logements T4 meublés et équipés ainsi que des espaces collectifs et des bureaux.

— L'équipe a assuré la mise en service du site, l'accueil et l'accompagnement des familles dans toutes leurs démarches visant à l'accès aux droits et la vie quotidienne. Elle a aussi veillé à assurer des relations de coopération avec les habitants, les services de droit commun, les commerces, les écoles et les acteurs du territoire.



— Les situations des familles ont été particulièrement suivies :

- Concertation sur les diagnostics avec le SIAO en vue de l'admission ou de la réorientation.
- Réalisation d'entretiens hebdomadaires pour actualiser les données globales des situations.
- Réalisation de comptes rendus réguliers auprès de la DDCS et du SIAO.

— Des animations collectives (repas, invitation des habitants, jeux, etc.) ont contribué au bon accueil des personnes et la vie commune des personnes.



CENTRE FRANCIS FEYDEL

Le Centre Francis Feydel est un CHRS situé dans le 8^e arrondissement de Lyon doté de 42 places d'hébergement : 18 places en collectivité et 24 places en logements diffus à Lyon.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le public est accueilli via le SIAO et se compose d'adultes en situation de précarité et d'isolement dont la difficulté psychique est centrale dans la démarche d'insertion.
- Le Centre Francis Feydel compte **59 résidents et 19 admissions** ont été réalisées en 2018.
 - 46 personnes sont isolées.
 - 43 personnes sont des hommes et 16 personnes sont des femmes.
 - L'âge moyen des personnes accueillies est de 35 ans.
 - Une grande partie des résidents souffre d'addictions (alcoolisme, produits psychotropes, médicaments) et la majorité est éloignée de l'emploi et bénéficie des minimas catégoriels principalement de l'Allocation Adulte Handicapé.
- **20 sorties** ont été accompagnées en 2018.
 - 5 résidents ont intégré un logement autonome via le dispositif Accord Collectif Intercommunal des Attributions (ACIA).
 - 3 résidents ont bénéficié d'un bail direct.
 - 2 résidents ont intégré une pension de famille.
 - 2 résidents ont été réorientés vers des dispositifs spécialisés.

- Les autres motifs de sorties se répartissent entre des retours dans la famille ou chez un tiers, des retours à l'hôpital ou des exclusions.

— Le Centre Francis Feydel a poursuivi son action pour promouvoir **la participation citoyenne** des résidents sur le territoire : participation à la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM), participation au Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Lyon 8 avec un représentant du Conseil de la Vie Sociale. En particulier, les résidents et professionnels ont contribué aux **groupes de réflexion du programme un « Chez-Soi d'Abord »**, permettant de réunir les éléments pour répondre à l'appel à projet de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL) pour la future mise en place Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale.

— **Le Collectif Le MATriCe** est venu s'installer, de juillet à décembre 2018, au Centre Francis Feydel, dans le cadre d'une **résidence d'artistes**.

- Ce projet **« Les 5 Peaux »** a été soutenu par Le MAS, le fonds de dotation InPACT-Initiative pour le partage culturel, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Métropole de Lyon, avec le soutien logistique de la Mairie du 8^e.
- À travers la thématique des 5 peaux (l'épiderme, l'habit, la maison, l'identité, la terre), les résidents et les professionnels ont été amenés à trouver leur place dans un **espace poétique et sensible** qui met en jeu leur quotidien d'une façon nouvelle et bienveillante en faisant émerger une forme de poésie de l'intime.
- Une projection a été organisée pendant **la fête des lumières** les 6-7-8 décembre 2018 dans le cadre d'une installation vidéo et sonore inclusive. Ce projet a permis, par l'intermédiaire du média artistique, de raconter « l'habiter » des résidents et des professionnels qui les accompagnent.



PENSION DE FAMILLE LE CÈDRE

La pension de famille Le Cèdre, située à Saint-Priest, propose 25 studios meublés et équipés. Des espaces collectifs sont proposés aux résidents et doivent favoriser les échanges et soutenir les personnes dans leur gestion au quotidien.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- La pension de famille accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.
- La pension de famille compte **27 résidents dont** 15 hommes et 12 femmes.
 - 3 nouveaux locataires ont été admis en 2018.
 - 2 résidents sont décédés en 2018 et un résident a été orienté en EPHAD.
 - La moyenne d'âge des résidents est de 47 ans.
 - La plupart des locataires est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé et la moitié est sous mesure de protection des biens et bénéficie des services d'une aide-ménagère.
 - 19 résidents sont suivis par un service spécialisé de psychiatrie.
- Les professionnels assurent une mission d'animation au quotidien afin de favoriser les liens et la cohabitation, de sortir de l'isolement, d'accéder aux loisirs. Ils veillent également à la continuité de l'accompagnement assuré par les partenaires.

— La pension de famille entretient des liens de proximité avec l'environnement local : CCAS, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la pension, pour l'ouvrir au tissu social de proximité. Des cafés partenaires et comités de suivi sont organisés pour créer une dynamique entre les acteurs locaux. Les comités de suivi ont lieu tous les deux mois et réunissent principalement les professionnels du Centre Médico-Psychologique, de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP) du Rhône et du CCAS.

— Diverses activités ont été organisées tout au long de l'année, pour entretenir la vie du collectif et permettre aux locataires de bénéficier d'activités culturelles et de loisirs :

- Des temps quotidiens animés par les professionnels facilitent l'organisation de la vie quotidienne en valorisant les savoir-faire et les potentialités de chacun.
- La « fête de l'été », est organisée par les locataires chaque année. 25 invités ont été reçus autour d'un buffet, d'une soirée dansante et d'un karaoké et sont venus partager un moment de convivialité avec la pension de famille.



- Des ateliers socio-esthétiques ont été mis en place, à la demande des locataires, avec l'intervention d'une professionnelle de l'École Peyreffitte.



- Une permanence mensuelle « Culture pour tous » est assurée, depuis novembre 2018, dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Culture pour Tous qui facilite l'accès à la billetterie solidaire.





INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION

- 30 – **Centre Maurice Liotard**
 - CHRS Maurice Liotard
 - Dispositif Logement Sortants de Prison
 - Dispositif Placements Extérieurs et Placements Extérieurs Individualisés
 - Bureau Unique d'Insertion en Détention
 - Programme PASSAGE
 - Stages de citoyenneté

- 34 – **Ateliers Sésame**

- 35 – **Centre d'Accueil et d'Orientation**

INSERTION ET PRÉVENTION DE L'EXCLUSION



CENTRE MAURICE LIOTARD

Depuis 2010, l'offre du MAS s'est renforcée en direction des personnes sortantes de prison et sous main de justice. Le Centre Maurice Liotard met ainsi en œuvre plusieurs dispositifs et développe de nouvelles réponses produites en milieu ouvert et en milieu fermé sur le territoire du Rhône.



Le Centre Maurice Liotard a pour missions de :

- Aider à la stabilisation de la situation des personnes en situation de précarité sortant de prison ou sous main de justice et permettre leur accès à une place dans la société.
- Contribuer à la réduction des ruptures de parcours et à la prévention de la récidive.

Le Centre Maurice Liotard regroupe :

- Le CHRS Maurice Liotard.
- Le Dispositif Logement Sortants de Prison (DLSP).
- Le Dispositif Placements Extérieurs - Placements Extérieurs Individualisés (PE - PEI)
- Le Bureau Unique d'Insertion (BUI).
- Le Programme PASSAGE.
- Les Stages de citoyenneté.

CHRS MAURICE LIOTARD

- Le CHRS Maurice Liotard gère **36 places** qui accueille en logements diffus des personnes sortantes de prison ou placées sous main de justice sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- En 2018, **45 personnes ont été accueillies** (dont 43 hommes et 2 femmes) :
 - Les personnes accueillies sortent toutes de détention avec des durées de peines variant de quelques mois à plusieurs dizaines d'années et tous les types d'infractions sont représentés. Pour le plus grand nombre, il existe une difficulté de projection vers l'avenir dans une insertion normalisée. Cette difficulté est majeure pour les personnes multirécidivistes et pour les personnes qui vivent les contraintes liées à un aménagement de peine.
 - 31 personnes ont été accueillies suite à des courtes peines avec une durée d'incarcération inférieure à 2 ans dont 23 incarcérées à la Maison d'arrêt de Lyon Corbas et à la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône. Les autres personnes ont majoritairement été accueillies après une incarcération dans des établissements pénitentiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes.
 - 30 personnes ont connu plusieurs périodes d'incarcération.
 - Les personnes accueillies sont seules, sans emploi, et sans ressource ou bénéficient des minimas sociaux. La moyenne d'âge est de 40 ans.
 - 23 personnes déclarent avoir un ou plusieurs enfants.
 - 34 personnes sont célibataires, 7 personnes divorcées et 4 personnes mariées.
 - 15 % des personnes déclarent une problématique de santé psychique et 35 % déclare une ou plusieurs addictions.
- 19 nouvelles admissions ont été réalisées au cours de l'année et 14 personnes ont quitté le CHRS dont :
 - 7 avec un emploi à la sortie.
 - 10 personnes ont accédé au logement.
 - 3 personnes sont retournées en détention.
- En 2018, l'activité a permis la stabilisation du parc de logements grâce à la captation de nouveaux logements pour disposer d'une offre complète et maintenir un parc d'hébergement à niveau. Un travail d'accompagnement à domicile et de suivi des logements a été mis en œuvre pour assurer un cadre porteur pour les personnes accueillies. L'équipe a, par ailleurs, engagé

une réflexion en vue de l'élaboration de son projet de service notamment orienté sur la pratique du rétablissement en lien avec la politique du « Logement d'abord ».

— Le partenariat existant avec la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été consolidé avec la mise à disposition de places CHRS auprès de la MVS et de professionnels pour assurer des jours de permanences. De plus, l'instance « Sortants de prison », prévue par la convention SPIP/SIAO/Le MAS, s'est réunie plusieurs fois en 2018. Environ 50 situations ont été évoquées avec des préconisations entérinées par la suite par la commission d'insertion. Cette instance permet d'avoir un regard partagé sur les situations ; elle s'est avérée pertinente pour le suivi du public jeune de moins de 25 ans notamment dans l'objectif de réduire les ruptures et l'impact du passage dedans-dehors par la présence de la Mission Locale et l'OREE AJD. Le SPIP est, par ailleurs, présent à chaque instance.

DISPOSITIF LOGEMENT SORTANTS DE PRISON (DLSP)

— Deux référents de l'association interviennent autour des questions d'hébergement et de logement au sein des maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche-Sur-Saône pour effectuer des entretiens avec les détenus orientés par le SPIP, en préparation de leur fin de peine. Des rencontres ont également lieu lors de permanences hors détention, afin de poursuivre avec certaines personnes le travail engagé en détention.

— Leur mission est la suivante :

- Informer les détenus individuellement et collectivement sur l'accès au logement/hébergement.
- Évaluer les besoins et situations des personnes en lien avec le SPIP.
- Recueillir les demandes d'hébergement et de logement en lien avec la MVS et veiller à l'actualisation des situations.
- Accompagner les personnes pour la mise en œuvre des solutions.

— En 2018, **311 personnes** ont été rencontrées au sein des Maisons d'arrêt de Lyon Corbas et de Villefranche-sur-Saône :

- 93 % sont des hommes.
- 32 % ont moins de 30 ans (dont presque la 1/2 a moins de 25 ans).
- 33 % des personnes sont incarcérées pour la première fois.

- 28 % déclarent une problématique de santé psychique.
- 1/3 des personnes déclare une ou plusieurs addictions.

— Le DLSP a vocation à mettre en relation les besoins de la personne détenue avec l'offre des acteurs de l'hébergement et du logement qui sont à l'extérieur. C'est une courroie de transmission indispensable pour créer des conditions favorables au moment de la sortie et permettre ainsi une meilleure anticipation des difficultés.

PLACEMENTS EXTÉRIEURS ET PLACEMENTS EXTÉRIEURS INDIVIDUALISÉS (PE - PEI)

— Dans le cadre de la mise en place des placements extérieurs, une prise en charge globale pour **12 places** est proposée par l'association. Cette prise en charge est adaptée au profil des personnes sous écrou sous la forme de deux prestations :

- Hébergement en CHRS (7 places).
- Accompagnement renforcé et spécialisé au domicile de la personne (5 places).

— Dans ce cadre et en lien étroit avec le SPIP, la mission de l'association est double :

- Mise en œuvre des conditions d'une réinsertion dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
- Contrôle du respect des obligations.

— En 2018, **16 nouvelles mesures** ont été accompagnées. Le nombre de journées réalisées est de 2122 (1095 en PEI et 1027 en PE). Les personnes orientées sont :

- En situation d'exclusion et de désaffiliation.
- En situation de santé psychique et somatique parfois dégradée.
- Avec une nécessité d'étayages importants.

— Des rencontres ont été organisées au SPIP, dont une avec l'ensemble des acteurs concernés, (juges, CPIP, associations) afin de clarifier les enjeux du dispositif et de mieux coordonner les actions.



BUREAU UNIQUE D'INSERTION EN DÉTENTION (BUI)

- L'année a été marquée par l'ouverture, en mars 2018, d'un nouveau dispositif : le BUI pour une première expérimentation de 18 mois. Porté financièrement par l'Administration Pénitentiaire, il propose l'intervention de deux assistants de service social en détention, à Corbas, auprès des détenus, afin de permettre un accès ou un maintien des droits relatifs à des champs non couverts en détention, le plus en amont possible de la sortie.
- Sur la période de mars à décembre 2018, **195 orientations** ont été suivies :
 - 110 personnes ont été rencontrées et 34 personnes ont été transférées/remises en liberté avant qu'un entretien puisse être proposé.
 - 90 % sont des hommes.
 - La grande majorité des personnes a fait l'objet d'une condamnation.
 - Les orientations reposent sur l'un ou plusieurs des besoins suivants :
 - 64 demandes pour des problématiques d'accès/de maintien de droits RSA.
 - 121 demandes pour des cartes d'identité périmées ou absentes.
 - 30 demandes pour des problématiques d'accès/de maintien de droits CPAM.
 - 22 demandes pour des problématiques liées aux avis d'imposition.
 - 37 cartes d'identité ont été réalisées en lien avec la Préfecture du Rhône.
- Les professionnels du BUI constatent que les personnes rencontrées, pour la plupart, ont une méconnaissance de leur propre situation administrative : oubli des n° d'allocataire et de sécurité sociale, d'éléments de leur état civil, de dates de naissance, des noms des parents), ... Cela atteste pour certains d'une vulnérabilité importante et d'un parcours d'errance antérieur ou d'une défiance vis-à-vis de tout lien institutionnel.
- Le BUI s'inscrit dans une dynamique partenariale à l'interne et à l'externe de la Maison d'Arrêt.
 - À l'interne, le travail réalisé en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) assure, outre les échanges inhérents aux démarches engagées, des temps informels de régulation et de co-évaluation, l'identification des situations de vulnérabilité, l'orientation vers l'assistante sociale du SPIP ou les intervenants en détention (Pôle Emploi, Mission Locale, DLSP,

Groupement pour la Recherche d'Emploi des Probationnaires, Cimade, etc.). Par ailleurs, le BUI est en lien avec les différents services de l'Administration Pénitentiaire internes à la Maison d'Arrêt (Greffes pour l'obtention des Bulletins de présence en détention, Régie des Comptes Nominatifs dans le cadre de la constitution des demandes de carte d'identité, EUREST (entreprise prestataire unique de la Maison d'Arrêt pour l'intervention d'une photographe en détention), Vestiaire, Parloir Avocat, etc.).

- À l'externe, de nombreux contacts sont établis avec la Préfecture du Rhône pour la réalisation des cartes d'identité en détention via l'intervention d'un photographe et d'un dispositif mobile de recueil des dossiers et des empreintes ; avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et la Direction de l'Insertion de la Métropole de Lyon pour le RSA ; ou avec les associations/accueils de Jour et Centres Communaux d'Action Sociale pour le renvoi de courriers et les domiciliactions. Des suivis sont également réalisés en lien avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie permettant une articulation dedans/dehors ainsi qu'une réflexion sur la continuité de soins après la sortie de détention.

PROGRAMME PASSAGE

- PASSAGE est un programme de réinsertion par le logement et d'évitement des « sorties sèches » pour des personnes sortantes de prison dans le Rhône mis en œuvre par Le MAS et le CLLAJ Lyon avec le concours d'ARALIS.
- Le programme vise les objectifs suivants :
 - Le maintien du logement pendant la détention.
 - L'accès direct à un logement pour des personnes n'ayant pas de solution à la sortie.
 - Un dispositif d'accompagnement et de soutien individuel et collectif à la sortie.
- Après un an d'incertitude sur la pérennité du programme, 2018 a été une année de transition avec une inscription dans le cadre du Logement d'abord sous l'égide de la Métropole de Lyon et de l'État, mais également d'installation d'une nouvelle équipe.
- Les réalisations 2018 significatives ont été les suivantes :
 - 17 personnes ont été aidées dans l'accès au logement (sous-location, bail glissant, résidence ARALIS, logement direct bailleur social, solution personnelle) et 12 pour le maintien

avec des aides financières et des relations d'aide aux personnes détenues mais aussi à leurs familles ou proches.

- La convention liant le CLLAJ Lyon, Le MAS et la Fondation ARALIS a été étendue à 15 logements pour constituer une première capacité de logements en résidence sociale. Pour suivre les relogements et le parcours des personnes relogées dans les résidences sociales, un comité technique est organisé tous les deux mois. Cette instance s'est dotée d'un référentiel d'admission et de gestion des relogements et de leur suivi spécifique au programme PASSAGE.
- Des démarches ont, par ailleurs, été entreprises pour se rapprocher du Centre de Semi-Liberté de Lyon pour envisager la mise en place d'un partenariat visant à développer le repérage et l'orientation de candidats vers le programme PASSAGE. L'avantage d'un tel partenariat se situe dans la possibilité pour les personnes de réaliser des démarches préalables en préparation à la sortie. Il permettrait de compléter les partenariats opérationnels avec le milieu fermé qui sont en place depuis la création du programme.
- Des actions collectives ont été organisées dans le cadre d'événements associatifs (projection de films réalisés par la Lucarne en juin 2018) ou de temps collectifs. Un nouveau cycle de séminaires sera, par ailleurs, lancé en 2019.



STAGES DE CITOYENNETÉ

- Le stage de citoyenneté a pour objet de rappeler à l'auteur des faits des « valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société » et de lui « faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que les devoirs qu'implique la vie en société » (article R131-5-1 du code pénal).
- Il a pour principal objectif d'apporter à des personnes les éléments de connaissance leur permettant d'appréhender les fondements et les devoirs qu'implique la vie en société. Il permet alors de créer les conditions d'une reprise de dialogue entre le justiciable, les institutions et les acteurs de la société civile pour éviter la récidive. Le stage de citoyenneté peut être prononcé comme alternative aux poursuites, alternative à l'emprisonnement, peine complémentaire, obligation particulière, mesure de composition pénale.
- Le MAS assure la gestion complète des stages (convocation, organisation et animation des stages, relation avec les prescripteurs et avec la justice).
- 19 stages ont été organisés sur le ressort du TGI de Lyon
 - Stage de 2,5 jours payant : 150 euros.
 - 200 stagiaires participants dont 156 hommes et 44 femmes.
 - 40 % des stagiaires ont entre 18-25 ans et 25 % ont entre 26 et 35 ans.
 - 63 % des stagiaires ont une activité professionnelle.
 - 53 % des infractions visées par le stage de citoyenneté sont des atteintes aux personnes.
 - Le stage de citoyenneté est prononcé, pour la très grande majorité, dans le cadre des mesures de composition pénale.
- 2 stages de citoyenneté ont été organisés sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône
 - Stage de 2 jours payant : 150 euros.
 - Tous les stagiaires présents se sont vus proposer le stage de citoyenneté dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites (Rappel à La Loi).
 - 11 stagiaires participants dont 10 hommes et 1 femme.
 - La majorité des stagiaires a entre 18 et 35 ans.
 - 64 % des stagiaires ont une activité professionnelle.
 - Les atteintes aux personnes représentent la majorité des infractions relevées au sein du stage de citoyenneté.



ATELIERS SÉSAME

Les Ateliers Sésame regroupent des Activités d'Adaptation à la Vie Active (A.A.V.A.) pour 25 personnes qui présentent des fragilités multiples (logement, ressources, santé, insertion professionnelle, situation administrative...) qui ne leur permettent pas un accès vers le travail en milieu ordinaire.

Les Ateliers Sésame offrent aux personnes accompagnées une expérience d'insertion par l'activité au sein d'un groupe en mobilisant leurs ressources et compétences.

Il s'agit de valoriser les potentiels des personnes accueillies et leur permettre de se mettre en mouvement dans une dynamique de projets.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le parcours au sein des Ateliers Sésame doit permettre aux personnes :
 - De découvrir ou redécouvrir leurs ressources et leurs limites (travail, vie sociale, etc.) pour aller vers une orientation adaptée.
 - D'être dans un parcours de reconstruction (d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, de soins...).
- En 2018, 46 stagiaires ont été accueillis (dont 28 hommes et 18 femmes) avec une moyenne d'âge de 35 ans.
 - 24 personnes sont isolées et 22 vivent en famille.
 - 30 personnes sont hébergées en CHU et 16 personnes en CHR ou dispositif d'insertion.
 - 24 personnes ont été orientées par les services internes du MAS et 22 personnes par des associations partenaires.
 - 25 nouvelles admissions ont été réalisées au cours de l'année.
 - Sur les 21 personnes sorties en 2018, 10 personnes ont trouvé un emploi ou une formation.
 - La durée moyenne de prise en charge est de 7 mois.
- Pour assurer le bon fonctionnement du service, les moniteurs d'atelier accompagnent deux équipes d'entretien de 6h00 à 12h00 sur des chantiers de nettoyage de bureaux, de communs d'immeuble et d'entretien

extérieur. Ponctuellement, les moniteurs accompagnent les équipes sur des chantiers de remise en état et de débarras.

- L'activité permet aux stagiaires d'apprendre à travailler en équipe et nouer des liens avec d'autres grâce aux temps collectifs et aux temps de pause. La reprise d'une activité les place également dans une nouvelle dynamique leur permettant d'avancer dans les démarches : se soigner, ouvrir un compte bancaire, s'inscrire à Pôle emploi. Le travail réalisé par les Ateliers Sésame permet également de soutenir une relation d'accompagnement social avec le stagiaire sur les différents volets de l'insertion.
- Le travail prioritaire pour 2019 consiste à poursuivre les actions visant à :
 - Maintenir un équilibre financier (finalisation de l'analyse chantier par chantier, comparaison prix externes, formalisation d'une offre commerciale, démarchage de nouveaux chantiers).
 - Mettre en œuvre une nouvelle activité autour de la petite maintenance de logements.





CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)

Le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) est un service social de jour qui accompagne des personnes sans domicile par la domiciliation, l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement ou le logement et une meilleure reconnaissance sociale.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

— Le CAO propose offre trois permanences libres par semaine le matin et une permanence sur rendez-vous. L'accompagnement réalisé permet un cheminement pour comprendre le scénario de vie des personnes accueillies et l'appropriation d'une reconnaissance sociale.

— En 2018, **588 personnes** ont été accueillies :

- 1845 entretiens individuels ont été réalisés.
- 40 % sont de nationalité française et 41 % citoyens hors Union Européenne.
- Plus de 30 % des personnes accueillies sont suivis pour une durée de 1 à 2 ans ; 16 % pour une durée de 3 à 4 ans et 15 % pour une durée de 5 ans ou plus.
- 7147 passages ont été comptabilisés pour le retrait du courrier.
- **204 nouvelles domiciliations** ont été réalisées en 2018 :
 - 63 % des nouvelles domiciliations ont été délivrées à des personnes avec des droits ouverts (usagers de nationalité française, avec titre de séjour en cours, ou de nationalité européenne ayant déjà travaillé en France).
 - 29 % des nouvelles domiciliations ont été délivrées à des personnes sans droit au séjour au moment de la demande.
- **188 domiciliations ont été radiées** en 2018 notamment pour les motifs suivants :
 - 69 personnes ont trouvé un logement et

- 23 personnes un hébergement stable.
- 20 personnes n'ont pas effectué de demandes de renouvellement.
- 4 personnes sont décédées dans la rue.
- **691 nuitées** ont été réalisées dans le cadre du Dispositif Nuitées d'Hôtel (DNH) CAO réservé à l'hébergement de courte durée de personnes accompagnées. **28 ménages** suivis par le CAO, le CML, et IDV ont été ainsi pris en charge.

— Diverses réalisations peuvent être soulignées :

- La question de la continuité de l'accompagnement social après une entrée en logement demeure toujours présente. Le service permet aux personnes de trouver une ressource stable et durable de soutien et de ne pas connaître de ruptures supplémentaires.
- Le travail d'accompagnement vers l'emploi a été poursuivi de façon individuelle sur rendez-vous hors des permanences sociales.
- Le CAO a mis en place une nouvelle organisation pour faire face au nombre important de demandes de domiciliation. Le personnel de l'accueil est désormais en charge de recevoir les nouveaux arrivants pour effectuer un pré-diagnostic avec une prise de rendez-vous avec un travailleur social. Un travail important reste encore à conduire pour une collaboration plus aisée entre les MdMS et les Accueils de jour. L'application du nouveau schéma de la domiciliation reste, par ailleurs, toujours difficile.
- Le service a notamment travaillé avec l'association Carillon, réseau local de commerçants et d'habitants solidaires des personnes sans domicile pour permettre des échanges entre commerçants, habitants et sans-abris chez un commerçant du réseau ou dans un lieu public ouvert à tous.
- La coopération entre les accueils de jour est restée très active pour permettre d'améliorer l'accueil des publics et le soutien entre les différentes structures. Le Collectif des Accueils de Jour, grâce au soutien de la Ville de Lyon, a bénéficié d'une formation de trois jours sur la gestion de l'agressivité et la violence. De plus, un nouveau Comité technique a été mis en place pour examiner certaines situations d'usagers et préparer les candidatures du « Chez-Soi d'Abord », qui seront présentées à la commission d'orientation du « Chez-Soi d'Abord ».







INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES

- 38 – Les Maisons
- 39 – La Magena
- 40 – Cellule Hôtel et Renfort Hivernal Hôtelier
- 41 – L'Éclaircie
- 42 – Résidence
- 43 – Dispositif La Clairière



INSERTION ET PROTECTION DES FAMILLES



LES MAISONS

Le service Les Maisons est un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) de 113 places composé de 5 accueils sous la forme de petits collectifs et de 14 logements individualisés répartis sur 8 territoires de l'agglomération lyonnaise.



Le service héberge et accompagne des personnes en situation de vulnérabilité orientées par la commission urgence de la Maison de la Veille Sociale : femmes ou hommes isolés, couples sans enfants, familles monoparentales, couples avec enfants. Les ménages sont, en majorité, en situation de droits incomplets et sont concernés par l'évolution du contexte législatif avec la loi du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » qui complexifie les démarches de régularisation pour certains d'entre eux.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- En 2018, **133 personnes (32 hommes, 48 femmes et 53 enfants)** ont été accueillies et accompagnées représentant 19 ménages isolés sans enfants et 26 ménages en couple avec enfants.
 - 9 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'année.
 - 8 ménages ont quitté le service en 2018 : 4 sorties en logement autonome, 1 sortie pour séparation conjugale, 2 sorties en

urgence adaptée et 1 sortie vers un foyer de jeunes travailleurs.

- La durée moyenne de séjour des sortants est de 2 ans et demi.
- Le nombre de colis alimentaires distribués est de 1536.

— L'année 2018 a été marquée notamment par les actions et évolutions suivantes :

- La relocalisation de certains logements afin de concentrer les territoires d'action et favoriser l'ancrage des partenariats et des personnes sur les territoires.
- L'amélioration des conditions de travail des professionnels avec l'aménagement de nouveaux bureaux.
- La remise en fonctionnement du site de grand Revoyet suite à d'importants dommages électriques provoqués par une surtension d'EDF pendant l'hiver.
- L'ouverture d'une nouvelle maison à Saint-Genis-Laval rue Jules Guesde permettant d'accueillir 8 personnes.
- La mise en place de la participation financière à l'hébergement.
- La réorganisation de la distribution alimentaire pour rendre cette activité moins chronophage.

— Des actions ont été mises en oeuvre pour favoriser la vie collective et lutter contre l'isolement :

- Des repas partagés sont organisés pour animer le « vivre ensemble ».
- Les personnes accueillies sont incitées à contribuer à l'amélioration et l'entretien des lieux.
- Des réunions collectives ont lieu sur chaque site pour permettre l'expression des résidents concernant leurs conditions de vie et d'habitat.
- Une brocante « La grande donnerie » a été organisée, en juillet, dans le jardin de la maison de Grand Revoyet.
- L'accompagnement de quatre femmes accueillies dans le cadre du projet « Français du futur » a été réalisé autour du chant et du théâtre avec le théâtre de la Renaissance. Deux représentations ont été assurées en mai 2018 au théâtre de la Croix-Rousse et au Théâtre de la Renaissance.





LA MAGENA

La Magena est un service qui accueille en unités collectives et en logements diffus (Lyon 3, Villeurbanne, Caluire, Écully, Rilleux-La-Pape) tout public en situation de vulnérabilité (personnes isolées et familles) ainsi que des femmes seules ou avec enfants en bas âge en situation de droits complets ou incomplets et/ou victimes de violences.

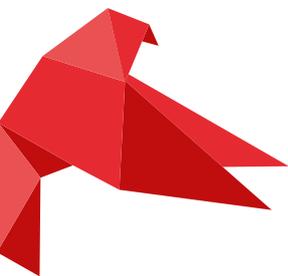


PRINCIPALES RÉALISATIONS

- D'une capacité de 78 places, le service a accueilli, en 2018, **82 personnes** (41 adultes et 41 enfants) dont 65 femmes et 17 hommes.
 - 24 familles sont monoparentales (24 adultes et 36 enfants) et 7 personnes sont isolées.
 - La moyenne d'âge des adultes se situe entre 25 et 59 ans.
 - Pour les enfants accueillis : 15 enfants ont moins de 3 ans et 26 enfants ont entre 3 et 17 ans.
 - 18 nouveaux ménages ont été accueillis en 2018 et 7 ménages ont quitté le service avec des solutions de logement/d'hébergement.
 - La durée moyenne de séjour des ménages sortants est de 13 mois.
 - 803 colis alimentaires ont été distribués.
- Le nombre d'enfants accueillis en 2018, a confirmé l'enjeu de poursuivre le travail sur la question de la parentalité et le suivi des enfants/adolescents. Le service veille ainsi à proposer un accompagnement adapté pour ces enfants et adolescents ayant connu les conséquences des parcours d'exil dans leur développement.
- Le partenariat avec les professionnels de l'enfance est particulièrement soutenu afin que les parents puissent trouver les appuis

utiles (travailleurs sociaux du secteur, professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, crèches et établissements scolaires, psychologues etc.). Des liens de proximité se nouent également avec les Maisons de la Métropole afin qu'un travail de prévention de la maltraitance, de repérage de difficultés voire d'handicaps puisse se mettre en œuvre.

- L'animation de la vie quotidienne est assuré par une chargée de gestion et de la vie collective qui propose un soutien à la gestion de l'intendance. Elle est également garante du respect des règles de vie et de la bonne tenue des maisons en lien avec les résidentes. Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement des personnes dans leurs démarches visant à :
 - Stabiliser une situation administrative au regard du droit au séjour.
 - Garantir l'accès aux droits sociaux (couverture médicale...).
 - Proposer un accompagnement à la parentalité par une orientation adaptée auprès des partenaires.
- Le travail mis en œuvre avec les différents partenaires est également un moteur essentiel à l'appropriation par les résidents de leurs parcours et permet de les mettre en lien avec les dispositifs de droit commun adaptés. Il s'agit de construire un filet de sécurité et des points de repères pour ce public particulièrement vulnérable (liens avec les avocats, les Maisons de la Métropole, le réseau de la santé, les réseaux solidaires, etc...).



CELLULE HÔTEL ET RENFORT HIVERNAL HÔTELIER

Le MAS contribue dans le cadre du dispositif hôtelier au traitement de l'hébergement d'urgence et à la protection des ménages en situation de grande vulnérabilité.



Le service Cellule Hôtel assure, pour le compte de l'État, la gestion du dispositif d'hébergement Hôtel et l'accompagnement de ménages en situation de grande vulnérabilité pour environ 500 places quotidiennes. Par ailleurs, chaque année, dans le cadre du Renfort Hiver, le service gère des places d'hébergement supplémentaires.

Le service assure :

- Une mission d'accompagnement social et d'appui au relogement ou au ré-hébergement pérenne (évaluations sociales, préconisations, liens avec les partenaires, aide à l'installation).
- Une mission de gestion de l'offre de l'hébergement hôtelier (traitement des requêtes, gestion des réservations, aide à l'entrée dans les lieux et à l'occupation, médiation avec les hôteliers).

PRINCIPALES RÉALISATIONS

DISPOSITIF ANNUEL

- En 2018, 193 ménages, soit 650 personnes, ont été pris en charge à l'hôtel et 131 ménages étaient présents au 31 décembre soit 448 personnes (259 adultes et 189 enfants).
 - Au cours de l'année, 83 ménages sont entrés dans le dispositif et 53 ont quitté le dispositif dont 25 en logement social, logement temporaire et hébergement d'insertion,

13 en hébergement d'urgence, 8 avec leurs propres solutions et 7 sans solution.

- 14 hôtels ont été mobilisés sur le territoire de la Métropole de Lyon.
- Une aide mensuelle à l'alimentation et à l'hygiène a été distribuée sous la forme de chèque service pour un montant de 55 euros par personne.
- Les actions santé ont été renouvelées et étendues en partenariat avec l'ADES du Rhône, la CPAM et le Bus Info Santé de la Ville de Lyon.
- 208 enfants ont pu recevoir un cadeau personnalisé dans le cadre de l'action « lutins ».
- Et une collecte de vêtements pour les jeunes enfants a été organisée de manière régulière.

RENFORT HIVERNAL HÔTELIER 2017/2018

— Le renfort hivernal 2017-2018 a fait l'objet d'une prolongation. L'ensemble des situations des ménages été examiné avec la MVS et la DDD-DRDJSCS.

— Les critères de maintien à l'hôtel à l'issue de la période de renfort ont été les suivants :

- La présence d'enfants de moins de 1 an.
- L'éligibilité à l'hébergement d'insertion (statut administratif + ressources).
- Les grossesses en cours dans le 3^e trimestre.
- Les problématiques de santé « lourdes ».

— 31 ménages dont la situation n'a pas été reconnue comme prioritaire se sont vus notifier une fin de prise en charge et ont quitté l'hôtel sans solution d'hébergement au mois de mai 2018.

RENFORT HIVERNAL HÔTELIER 2018-2019

— 140 places supplémentaires ont été ouvertes pour la période allant de novembre 2018 au 31 mars 2019. L'ouverture de ces places a été échelonnée à raison de 20 places par semaine à compter de début novembre.

— Le 31/12/2018, 40 ménages soit 119 personnes (60 adultes et 59 enfants) étaient pris en charge dans le cadre du Renfort Hivernal. La prise en charge des ménages est convenue jusqu'au 31 mars 2019.



L'ÉCLAIRCIE

La structure est composée d'une unité de 8 chambres avec des espaces communs aménagés et de 12 appartements situés sur la commune de Saint-Priest.



L'Éclaircie héberge et accompagne des femmes seules, avec ou sans enfants, confrontées à des situations de précarité et de vulnérabilité ou victimes de violences.

D'une capacité de 30 places, l'Éclaircie dispose de :

- 12 places destinées à l'accueil de personnes originaires de la commune de Saint-Priest.
- 10 places pour la MVS.
- 8 places réservées à l'Accueil Mère Enfant (AME), dispositif de la Protection de l'Enfance.

L'accueil est généralement réalisé dans un premier temps au sein de la structure collective ; dans un second temps, les ménages sont orientés sur les logements en diffus pour expérimenter une vie quotidienne plus autonome.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **64 personnes** ont été hébergées et accompagnées en 2018 dont 34 femmes et 30 enfants (22 de moins de 3 ans).
 - 16 nouveaux ménages ont été accueillis au cours de l'année dont 13 ménages pour l'accès à un logement autonome.
 - Sur les 34 femmes aidées, 17 femmes sont victimes de violences conjugales.
 - La durée moyenne de séjour des sortants est de 20 mois.
- L'accompagnement proposé a permis aux femmes et aux enfants de retrouver un moment d'apaisement et d'envisager progressivement une insertion par :
 - Un accompagnement à la parentalité.

- Un accompagnement des enfants vers un mieux-être.
- Un accompagnement dans l'accès aux droits, à un logement autonome ou toute autre solution favorisant l'autonomie et le bien-être des personnes.

— Au cours de l'année :

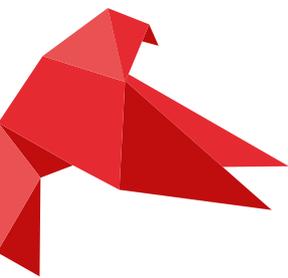
- Les outils d'accueil ont été révisés : livret d'accueil, contrat d'occupation temporaire, etc. Dans ce cadre, les visites des proches, notamment des pères, ont été retravaillées par l'équipe pour être mieux prises en compte.
- Les partenariats ont été maintenus avec les acteurs du territoire : CCAS de Saint-Priest, Maison de la Métropole, écoles, crèches, services de soins, structures d'accompagnement vers l'emploi... et le service a organisé une rencontre en lien avec le CCAS afin de présenter le protocole de coopération Mairie/L'Éclaircie.
- Diverses actions collectives ont été mises en œuvre avec les femmes : par exemple, un chantier peinture et rénovation de logements avec des femmes accueillies,
- Le projet « La Maison Simone Veil » a été préparé dans le cadre du travail partenarial avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest et les élus de la ville. Cette maison devrait ouvrir fin 2019 pour des femmes victimes de violences dans le couple avec enfants.
- Le service a participé à une coordination autour des femmes victimes de violence mise en place à l'initiative du CCAS de St-Priest et une journée a eu lieu en novembre 2018 durant laquelle le service a présenté l'accompagnement proposé au sein de la structure.

Action « l'heure du conte »

Un atelier lecture propose un moment de partage entre parents et enfants autour de la littérature jeunesse pour soutenir et accompagner la relation parent-enfant. L'atelier de lecture est mené par une lectrice à l'école Berlioz.



En 2018, 24 séances ont été réalisées avec une participation régulière en moyenne de 10 personnes. Parmi les familles présentes, 3 familles viennent de l'Éclaircie et 20 familles environ viennent du quartier (dont 8 nouvelles familles, en 2018).



RÉSIDENCE

Le Service Résidence assure deux principales missions : le logement temporaire et l'accompagnement social de ménages rencontrant des difficultés en matière de logement (recherche, accès, maintien). La mission logement se décline par la gestion de logements individuels ou semi-collectifs en ALT (Allocation Logement Temporaire) diffus sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de logements gérés en sous location avec ou sans bail glissant.



En 2018, le service a mis l'ensemble de ses places d'hébergement ALT à disposition de la Maison de La Veille Sociale. Les logements gérés en baux-glissants le sont via des dispositifs d'accompagnement spécifiques (FNAVDL - Droit au Logement Opposable/DALO) et Aide à la Médiation Locative).

L'accompagnement social s'appuie sur différents dispositifs et il a pour objectifs :

- L'accès à un logement autonome pour les ménages hébergés (ASLL).
- L'accès ou le maintien en logement pour des ménages orientés par les Maisons de la Métropole et Maisons du Rhône (ASLL extérieures ou RSA).
- L'accompagnement de ménages dans le cadre de baux-glissants (Aide à la Médiation Locative, Fonds National d'Accompagnement Vers le Logement Rhône (FNAVDL- DALO).
- L'accompagnement de ménages qui ne s'inscrivent pas dans un dispositif financé d'accompagnement (FNAVDL Hors DALO).

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- 168 ménages ont été accompagnés dans la recherche, l'accès ou le maintien dans leur logement.
 - 90 ménages dans le cadre de l'ASLL sur le territoire de la Métropole et du Département.
 - 38 ménages dans le cadre du RSA orientés par la Commission Locale d'Insertion des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements de Lyon.
 - 6 ménages en baux glissants et 5 ménages dans leur accès direct à un logement dans le cadre du dispositif FNAVDL - DALO
 - 15 ménages accompagnés dans le cadre du dispositif FNAVDL - Hors DALO.
 - 1 ménage accompagné en bail glissant dans le cadre du programme PLACE - Partenariats pour un Logement Accompagné contre l'Exclusion.
 - 18 personnes accompagnées dans le cadre du Programme « Hébergement chez l'Habitant » avec Forum-réfugiés-COSI et SINGA.
- En 2018, 98 ménages, (soit 164 personnes) ont été hébergés dans des logements ALT, Baux glissants et sous-location.
 - 104 personnes sont des adultes et 60 personnes sont des enfants (89 hommes et 75 femmes).
 - 68 personnes sont isolées, 68 personnes des familles monoparentales, 26 personnes des couples avec enfant et 2 couples sans enfant.
 - La moyenne d'âge est de 44 ans.
 - Durant l'année, 24 ménages (41 personnes) sont entrés en logement ALT ou sous-location et 30 ménages (45 personnes) en sont sortis (relogements, glissement de bail, départ volontaire).
 - La durée moyenne de séjour des sortants est de 26 mois.
- Le service a candidaté à l'appel à projets Logement d'Abord de la Métropole de Lyon. Il a présenté un projet visant à lutter contre les expulsions locatives qui comprend un outil de maintien dans le logement et de médiation locative « le bail de sauvegarde » et un programme collectif d'entraide.
- Le service Résidence participe à de nombreuses instances sur le territoire : Instances Techniques Territorialisées Logement (Métropole de Lyon/Département du Rhône, Maison de la Veille Sociale (Commission d'hébergement femmes victimes de violences, Commission insertion), Commission de médiation DALO.



DISPOSITIF LA CLAIRIÈRE

— Depuis 2013, Le MAS est engagé dans la création et la gestion de logement pour femmes victimes de violences et leurs enfants sur plusieurs communes en proposant une offre globale d'accompagnement juridique, sociale et psychologique.



— Les femmes accueillies ont quitté le domicile conjugal depuis plusieurs mois et ont subi des violences physiques et psychologiques de la part de leur ex-conjoint, souvent accompagnées d'une rupture avec l'entourage familial et de la privation de ressources financières. Après le départ du domicile conjugal, elles ont ensuite vécu dans des hébergements temporaires ou précaires.

— En lien avec le service IDV et différents partenaires spécialisés, Le dispositif spécifique « La Clairière », assure des fonctions d'hébergement et d'accompagnement pour des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfant afin de soutenir, dans la durée, les conditions :

- D'une sécurisation des femmes et de leurs enfants.
- D'une restauration de leurs capacités d'autonomie et d'insertion.
- D'une normalisation du quotidien des enfants.
- La Clairière se compose de 7 logements mis à disposition par la Ville de Lyon (4 logements), la Fondation Abbé Pierre (2 logements - Rillieux-La-Pape) et la Ville de Corbas (1 logement). Ces logements sont anonymisés, sécurisés, meublés et équipés. Plusieurs autres logements viendront renforcer le dispositif sur le territoire de la Métropole courant 2019 (Caluire, Saint-Priest, Tassin-la Demi-Lune).

— En 2018, 10 ménages ont été pris en charge (21 personnes soit 10 adultes et 11 enfants). 6 familles sont monoparentales et 4 personnes sont isolées.

- 3 ménages ont intégré le dispositif en 2018.
- 4 ménages ont quitté le dispositif en 2018.
- La durée moyenne de séjour est de 17 mois.





AIDE AUX USAGERS DE DROGUES

46 – Pause Diabolo

AIDE AUX USAGERS DE DROGUES



PAUSE DIABOLO

Pause Diabolo - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) accueille et accompagne des personnes usagères de drogues.



Les personnes accueillies sont généralement en situation de grande précarité (rue, squat, habitat de fortune) et principalement des usagers de drogues injecteurs dont la plupart sont poly-consommateurs de substances psychoactives associées à l'alcool.

Afin de prévenir et de réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés à ces consommations de produits psychoactifs, Pause Diabolo propose :

- Un accueil anonyme et gratuit, collectif et individuel.
- Un soutien dans l'accès aux soins, à l'hygiène et aux droits sociaux.
- Une mise à disposition de matériel à usage unique pour lutter contre les infections et toutes autres complications qui pourraient nuire à la santé des usagers.
- Des interventions de proximité, dans la rue, en squat et dans les CHRS.
- Un travail d'information, de médiation auprès de la population.
- Une veille sanitaire et préventive autour des pratiques à risques des usagers.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- En 2018, 399 personnes ont été accueillies dont 310 hommes et 89 femmes, avec une moyenne d'âge de 36 ans.
 - 51 % vivent dans la rue ou en squat, 15 % en Hôtel social.
 - 47 % des usagers bénéficient du RSA, 44 % sont sans revenu et 9 % sont salariés.
 - 57 % sont français et 31 % citoyens hors Union Européenne.
 - La répartition des produits les plus consommés est la suivante : Skenan : 25 %, Méthadone : 22 %, Buprénorphine/Subutex : 21 %, Héroïne : 21 %, Cocaïne ou free base : 21 %, Benzo : 24 %, Cannabis : 15 %, Alcool : 14 %.
 - 4264 passages ont été comptabilisés dans le service.
 - 72215 seringues ont été distribuées et 82500 récupérées. 7598 kits stéribox ont été livrés (+ 67 % par rapport à 2017) et 6200 Stérifiltres.
 - 126 actes de médecine générale et 721 actes infirmiers ont été réalisés.
- Les temps d'accueil collectif sur la structure permettent de réaliser les démarches d'accueil, de soutien et d'accès au droit sociaux et aux aides de premier secours avec une attention particulière à l'accès ou au maintien de l'hébergement/logement.
 - La présence régulière d'un traducteur en langue russe facilite l'échange avec une population russophone importante.
 - Une boutique hebdomadaire dédiée à l'accueil des femmes a été mise en place complétée par un travail au domicile ou au squat des femmes permettant de toucher des femmes très en difficulté. 56 femmes ont été ainsi accompagnées.
 - Les « permanences mensuelles véto » ont été assurées par le dispensaire vétérinaire étudiant de Marcy l'Étoile concernant 33 propriétaires et 50 animaux.
- Un travail de rue en milieu ouvert (rue, structures partenaires, squat) est réalisé sur Lyon 3^e-6^e-7^e-8^e et Villeurbanne.
 - Sur Villeurbanne, une maraude a été mise en place avec les Amis de la Rue et le service intervient aussi sur les Gratte-Ciel, le Tonkin et les différents squares repérés.
 - Le travail engagé avec le CHRS Carteret a été poursuivi avec la mise en place d'un



groupe de parole réunissant des professionnels et des résidents afin de parler des consommations. Les contacts sont maintenus avec les professionnels des CHU et des CHRS (CHU Gabriel Rosset, Halte de nuit Gerland, Hôtel social Riboud, Point Accueil, Maison Rodolphe) pour favoriser l'accueil des usagers.

- Pause Diabolo passe aussi régulièrement dans le service social et la PASS de l'hôpital Saint Joseph Saint Luc et de l'Hôpital Edouard Herriot.

— Concernant les soins et l'action sanitaires, les demandes concernent les complications liées aux pratiques de consommations (complications post injections, abcès...), l'échange autour des produits psychoactifs et des pratiques de consommation, l'information et l'orientation vers des traitements et structures de soins en addictologie. Au niveau des autres besoins, il est noté une prévalence des pathologies en lien avec la précarité (pathologies infectieuses, dentaires et dermatologiques) et psychiatriques.

- L'accompagnement autour des Hépatites et du VIH est une priorité (informations, orientations, vaccination, dépistages) avec notamment une habilitation pour réaliser des dépistages par TROD pour l'hépatite C et le VIH. Le service a assuré 28 TROD pour 16 usagers en 2018.
- Pour les soins spécifiques aux femmes, l'infirmier offre un accès à la contraception, test de grossesse, pilule du lendemain, et orientations sur l'orthogénie et des consultations spécifiques addiction et grossesse. L'infirmier est aussi un lieu d'échange sur les violences psychologiques, physiques et sexuelles que peuvent subir particulièrement les femmes usagères de drogues.

— Le service poursuit son action d'accès au matériel stérile à usage unique :

- Les usagers peuvent se procurer du matériel stérile de consommation durant les boutiques et également en dehors des horaires d'ouverture.
- SOS MATOS s'adresse aux personnes usagères de drogues ne pouvant/voulant pas se rendre dans un CAARUD avec une distribution par voie postale.
- Le dispositif PEKO (Programme d'Échange de Kit en Officine) est porté par en coopération avec RuptureS et la distribution de matériel RdRD est en nette augmentation. À ce jour, Pause Diabolo travaille avec une quinzaine de pharmacies de l'est lyonnais. Une attention est également

portée aux automates implantés dans la ville de Lyon.

- Un partenariat a été engagé avec l'association l'ENIPSE et RuptureS pour organiser des permanences autour du Chemsex permettant, dans un seul lieu, une fois par mois, de trouver du matériel et des conseils de réduction des risques, la possibilité de dépistage rapide des hépatites et du sida (TROD) et la possibilité d'analyses de produit avec le laboratoire qui se déplace pour l'occasion. La publicité pour ces permanences est organisée par l'ENIPSE et Ruptures sur les réseaux de rencontres sur internet et par des affichages dans les bars et lieux de rencontres.



Laboratoire CCM

— Dans le cadre d'une coopération avec Médecins du Monde et la Fédération Addiction, Pause Diabolo a ouvert officiellement en 2018 un laboratoire d'analyse de drogues par Chromatographie sur Couche Mince (CCM) qui constitue une technique d'analyse et d'identification des produits contenus dans les échantillons avec des résultats rapides.

— Les résultats des analyses sont partagés avec les usagers, les professionnels.

— Le Laboratoire CCM est destiné aux usagers accueillis dans le service et aux associations et services d'accompagnement la région Auvergne Rhône-Alpes. 15 structures partenaires coopèrent dans ce projet : Rimbaud à Saint-Étienne, Tempo à Valence, Keep Smiling en milieu festif, RuptureS à Lyon, le Csapa de l'Hôpital Édouard Herriot, Thylac à Annecy, La Plage au Puy-en-Velay et le réseau AIDES sur Grenoble, Clermont Ferrand, Bourg-en-Bresse, Annecy, Annemasse et Lyon.

— Depuis son ouverture officielle en juin 2018, le laboratoire CCM a effectué 79 analyses pour les 5 structures collectrices.



17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
siege@mas-asso.fr
www.mas-asso.fr